



RAPPORT D'ACTIVITE 2025

CAMSP DEFICIENCE SENSORIELLE

SOMMAIRE

INTRODUCTION..... 4

L'ASSOCIATION LES PEP 69/ML, MEMBRE ENGAGÉ DU RÉSEAU NATIONAL PEP..... 5

– PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT.....	7
AGREMENT.....	7
PRESENTATION DES LOCAUX	7
PRINCIPAUX AXES DU PROJET / MISSIONS	7
– LES PUBLICS ACCOMPAGNES	9
PRESENTATION DES PUBLICS ACCOMPAGNES.....	9
EVOLUTION DE LA POPULATION	10
SCOLARITE	12
FILE ACTIVE – INTENSITE D'ACCOMPAGNEMENT – LISTE D'ATTENTE	13
– L'ACTIVITE.....	15
DONNEES CHIFFREES DES USAGERS	15
DONNEES CHIFFREES DES PROFESSIONNELS	15
LES ACTIVITES RECURRENTES.....	15
LES PROJETS DE L'ANNEE	22
– TRAVAILLER EN PARTENARIAT	24
TRAVAIL AVEC LES FAMILLES	24
LES PARTENARIATS ET LES CONVENTIONS.....	25
– L'ORGANISATION DU SERVICE.....	27
LE PROJET DE SERVICE.....	27
LES OUTILS DE LA LOI 2002-2	29
L'ORGANISATION INTERNE	30
LA DEMARCHE QUALITE	30
LES EVENEMENTS INDESIRABLES	33
LES PLAINTES ET RECLAMATIONS	34

SUIVI DES FICHES ACTION CPOM	34
MAINTENANCE / TRAVAUX / AMENAGEMENTS	37
– RESSOURCES HUMAINES.....	39
ORGANIGRAMME.....	39
MOBILITES, RECRUTEMENTS.....	40
AJUSTEMENTS DE POSTES.....	40
ACTIONS DE FORMATION 2025.....	40
PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2026.....	44
PROJET DE MOBILITE PROFESSIONNELLE INTERNATIONALE ERASMUS	44
PROJET ESPACE CULTUREL PARTAGE:.....	44
PROJET EVAL DV	45
JOURNAL DEVELOPPEMENTAL :	45
MISE EN PLACE DU GROUPE PARENTS SOURDS :	46
LISTE DES REDACTEURS	47
– ANNEXES.....	48
ENQUETE DE SATISFACTION CAMSP SENSORIEL	48



INTRODUCTION

Le présent rapport d'activité vient en complément du rapport d'activité harmonisé de la CNSA.

Il développe les aspects qualitatifs de l'activité du CAMSP SENSORIEL en 2025.

L'ASSOCIATION LES PEP 69/ML, MEMBRE ENGAGÉ DU RÉSEAU NATIONAL PEP

Créée en 1915, l'œuvre des Pupilles de l'Enseignement Public (aujourd'hui Fédération Générale des PEP) se définit dès l'origine comme une œuvre de secours et d'assistance mais aussi d'éducation : éducation à la solidarité et par la solidarité. La direction et la gestion étant initialement assurée par des cadres de l'Éducation Nationale, La FGPEP fait partie des associations complémentaires de l'école publique, avec des missions pédagogiques, éducatives, sociales et périscolaires.

Conformément aux valeurs qui inspirent leur engagement professionnel, tous les établissements et services du réseau PEP, dans toutes les dimensions de leurs interventions pluridisciplinaires, ont pour but de contribuer à l'éducation, à la prise en compte et à l'accompagnement de l'enfant, de l'adolescent et de l'adulte.

Les meilleurs atouts des PEP sont leurs valeurs fondatrices :
solidarité, laïcité et égalité

Les PEP se définissent comme des opérateurs de la transformation sociale et du décroisement des politiques publiques au cœur des territoires. Toutes leurs actions ont pour finalité de faire reculer les injustices sociales. Dans cette optique, les meilleurs atouts des PEP sont leurs valeurs fondatrices : solidarité, laïcité et égalité. Ces valeurs sont une boussole pour mettre en évidence les insuffisances voire les impasses de l'organisation néolibérale et d'en contrer les effets les plus dévastateurs.

Au niveau national, les liens entre l'ensemble des associations PEP permettent de transférer les compétences pour porter un projet d'une association à une autre.

Résolument engagé en faveur de l'école inclusive, le mouvement des PEP fait de la scolarisation, dont celle des enfants et adolescents en situation de handicap, le point de départ d'une société d'égalité des droits et des chances. **Nous revendiquons pour tous l'appartenance à une société commune, inclusive, garantie par un égal accès aux droits fondamentaux dont le premier est bien l'éducation, et par conséquent la scolarisation.**

Acteur majeur de l'économie sociale et solidaire et du mouvement d'éducation populaire, Les PEP, grâce à 8.000 bénévoles, accueillent 1.300.000 enfants, adolescents, adultes et leurs familles, comptent 24.000 salariés, disposent de plus de 1.200 établissements, services et dispositifs et gèrent près de 1 milliard d'euros d'activité.

Dans le territoire du Rhône, l'association Les PEP 69 / Métropole de Lyon (Les PEP 69/ML) est créée le 26 mars 1924. En 2019, elle fusionne avec l'Œuvre Laïque de Perfectionnement Professionnel du Rhône (OLPPR), association elle-même créée en 1951 à l'initiative de Maria Dubost. Au 1er janvier 2023, elle absorbe l'association du Centre Bossuet, intégrant ainsi 2 nouvelles structures : le CMPP Bossuet et le Sessad Bossuet.

Les PEP 69/ML représentent aujourd'hui près de 2000 usagers et familles, accompagnés et 430 salariés.

En 2024, l'association a célébré son centenaire, à travers plusieurs évènements qui ont mis en lumière son engagement, en particulier auprès des publics déficients visuels à travers une exposition et une conférence, dans le domaine de la protection de l'enfance et dans le secteur médico-social, avec la production de plusieurs capsules vidéo, et l'organisation d'une journée associative autour du pouvoir d'agir des associations dans l'évolution des politiques publiques.

L'association gère plusieurs établissements et services dans les champs de la protection de l'enfance (internats sociaux et services d'accompagnement de mineurs non accompagnés), de l'action médico-sociale (dont l'action médico-sociale précoce, l'accompagnement de jeunes ou adultes avec troubles du comportement, TND, déficiences sensorielles, handicaps rares ...) et des politiques éducatives et sociales de proximité :

- Deux Internats sociaux scolaires,
- Un service d'accueil pour mineurs non accompagnés (SAMNA), un service d'accompagnement (PASS'MNA), et un service d'accueil familial (MNA SAS),
- Un Centre d'action médico-social précoce (CAMSP) Déficiences sensorielles, et un Pôle de compétences et de prestations externalisées (PCPE) Réseau Sens,
- Un Centre Médico Psycho Pédagogique (CMPP) et un SESSAD spécialisé Troubles Sévères du langage
- Un Institut médico éducatif (IME) et un Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD),
- Trois dispositifs intégrés des instituts thérapeutiques éducatifs et pédagogiques (DITEP) intégrant trois ITEP, trois SESSAD, trois unités d'internats en hébergement séquentiel, deux PCPE CAP et une Équipe Mobile d'Appui à la Scolarisation (EMAS)
- Un Service d'Aide à l'Acquisition de l'Autonomie et à la Scolarisation (S3AS),
- Un Centre Technique Régional pour la Déficience Visuelle (CTRDV),
- Une Équipe Relais Handicaps Rares (ERHR) Auvergne Rhône-Alpes,
- Un Institut de formation pour Masseurs Kinésithérapeutes déficients visuels (IFMK DV),
- Un établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) Pépilou, accueillant de jeunes enfants malades et/ou en situation de handicap en mixité,
- Un centre de formation,
- La Communauté 360 du département du Rhône et de la Métropole de Lyon.
- Un dispositif d'appui à la mobilité internationale et un dispositif de mentorat. La Cellule de Facilitateurs de Parcours de Vie
- Un dispositif Régional temporaire Communication Alternative et Améliorée.
- Un projet Habitat Partagé

PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

AGREMENT

Le CAMSP SENSORIEL de Villeurbanne est issu de la fusion du CAMSP pour déficients visuels et du CAMSP Frانسisque Colomb pour déficients auditifs. Ces deux CAMSP ont ouvert à quelques mois d'intervalle en 1980 et 1981.

La fusion administrative s'est opérée en janvier 2022.

Le CAMSP SENSORIEL fait partie du secteur « handicap et protection de l'enfance » de l'association et est intégré au dispositif déficience sensorielle qui comprend, le CAMSP SENSORIEL, le S3AS et le PCPE Réseau SENS.

D'une capacité totale de 97 places (51 pour la partie auditive et 47 pour la partie visuelle), le CAMSP accueille des enfants déficients auditifs et visuels avec ou sans handicap associé de 0 à 6 ans. Deux places sont réservées aux enfants porteurs d'un trouble du spectre autistique.

De par sa spécialisation, le CAMSP sensoriel peut intervenir sur l'ensemble de la région Rhône-Alpes, seul ou en appui d'un autre CAMSP polyvalent.

PRESENTATION DES LOCAUX

Le CAMSP SENSORIEL est implanté au 158, rue du 4 Août à Villeurbanne, facilement accessible par le périphérique et les transports en commun.

Il bénéficie de 900 m² de locaux de plain-pied dans lesquels se trouvent salles d'activités et bureaux. Il est proche des transports en commun mais ne bénéficie pas de places de parking dédiées.

PRINCIPAUX AXES DU PROJET / MISSIONS

Le CAMSP SENSORIEL a pour vocation la prise en charge précoce des enfants de 0 à 6 ans présentant une déficience sensorielle, auditive, visuelle ou vestibulaire.

On identifie 6 missions distinctes :

- Le dépistage et le diagnostic précoce des déficits et des troubles ;
- La prévention ou la réduction de l'aggravation des handicaps ;
- Les soins ;
- L'accompagnement familial ;
- Le soutien, l'aide et l'adaptation sociale et éducative
- La formation et l'information auprès des partenaires (mission ressource).

Sur le plan réglementaire, les missions des CAMSP sont définies dans le décret du 15 avril 1976 qui fixe les conditions techniques d'agrément. Celui-ci précise :

« Les centres d'action médico-sociale ont pour objet le dépistage, la cure ambulatoire et la rééducation des enfants des premiers et deuxième âges qui présentent des déficits sensoriels, moteurs ou mentaux, en vue d'une adaptation sociale et éducative dans leur milieu naturel et avec la participation de celui-ci. Ils exercent des actions préventives spécialisées. Ces centres exercent aussi, soit au cours des consultations, soit à domicile, une guidance des familles dans les soins et l'éducation spécialisée requis par l'état de l'enfant. Le dépistage et les traitements sont effectués et la rééducation mise en œuvre, sans hospitalisation, par une équipe composée de médecins spécialisés, de rééducateurs, d'auxiliaires médicaux, de psychologues, de personnels d'éducation précoce, d'assistants sociaux et, en tant que de besoin, d'autres techniciens. Les actions préventives spécialisées sont assurées par des équipes itinérantes, uni ou pluridisciplinaires, dans les consultations spécialisées et les établissements de protection infantile ainsi que, le cas échéant, dans les établissements d'éducation préscolaire ».

Le code de l'action sociale et des familles définit les missions des CAMSP à l'article L. 343-1 :

« Dans les centres d'action médico-sociale précoce, la prise en charge s'effectue sous forme de cure ambulatoire comportant l'intervention d'une équipe pluridisciplinaire. Elle comporte une action de conseil et de soutien de la famille ou des personnes auxquelles l'enfant a été confié. Elle est assurée, s'il y a lieu, en liaison avec les institutions d'éducation préscolaires et les établissements et services mentionnés à l'article L. 2324-1 ».

Les CAMSP inscrivent également leur action dans le cadre de la loi du 11 février 2005 qui affirme le droit à la scolarisation des enfants en situation de handicap. Les modalités en sont diversifiées, mais la scolarisation en milieu ordinaire est privilégiée. La loi prévoit de construire avec l'enfant et sa famille un parcours inclusif.

LES PUBLICS ACCOMPAGNES

PRESENTATION DES PUBLICS ACCOMPAGNES

Le CAMSP SENSORIEL accompagne des enfants déficients sensoriels avec ou sans handicap associé de 0 à 6 ans ainsi que leurs parents.

La surdité, ou trouble de la fonction auditive est un trouble sensoriel, lequel est à l'origine d'un développement particulier de l'enfant et qui peut, en l'absence de prise en charge spécifique, entraîner des conséquences multiples sur son développement global (communication, langage, apprentissages scolaires, motricité, intégration sociale, développement psychoaffectif)

Il est important de noter qu'un trouble associé à la surdité est présent dans 40 à 50 % des cas et **un trouble de la fonction vestibulaire est présent** dans près de 60 à 70 % des cas de surdité (ces chiffres sont corroborés par les résultats des bilans vestibulaires systématiques que nous demandons pour les enfants accompagnés par le CAMSP).

Les enfants sourds et leurs familles sont principalement orientés au CAMSP par les services hospitaliers dans le cadre du dépistage néonatal systématique.

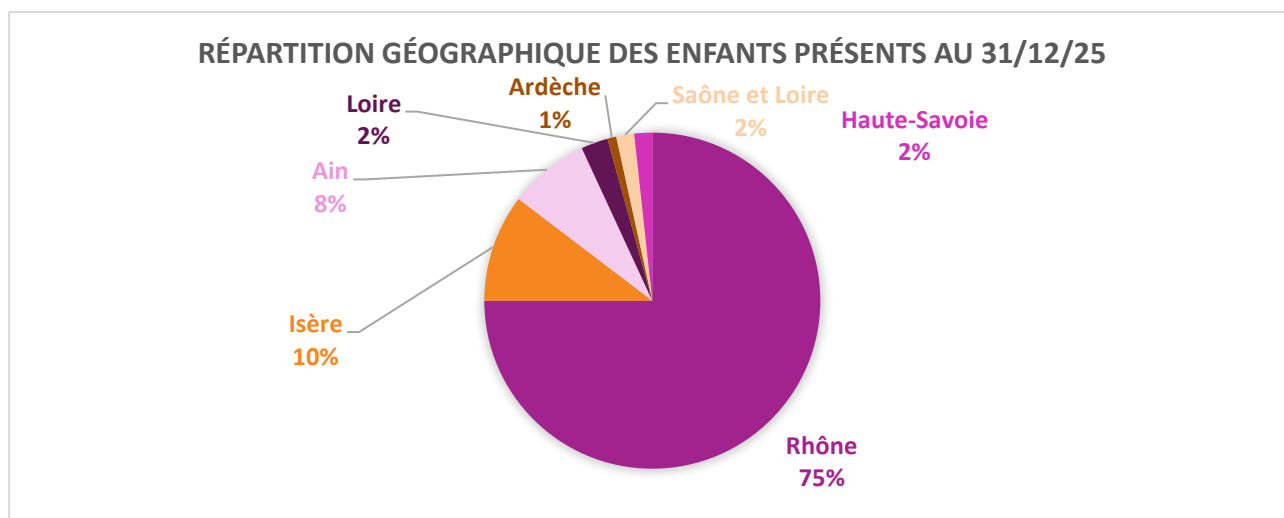
La déficience visuelle peut être totale (cécité) ou partielle (malvoyance) avec une privation totale ou partielle de certaines stimulations et interactions avec l'entourage. Elle empêche l'accès à des informations importantes de leur environnement et induit un traitement cognitif différent.

Cette déficience sensorielle est donc à l'origine d'un développement particulier. En cas d'absence d'accompagnement spécifique, le développement peut être impacté dans différents champs : capacités concernant la découverte de l'environnement, capacités de déplacement et coordination globale, communication et langage, apprentissages scolaires, intégration sociale et développement psycho-affectif. Des troubles associés sont fréquents.

Les enfants reçus dans le cadre d'une déficience visuelle sont majoritairement adressés après un dépistage réalisé en service hospitalier d'ophtalmologie ou cabinet spécialisé d'ophtalmologie pédiatrique.

Provenance des personnes accompagnées admises dans l'année 2025	
CAMSP + Autres ESMS	15
Secteur hospitalier	53
Accès direct (famille)	1
Médecine libérale et paramédicaux libéraux	1
Provenance non connue	0

EVOLUTION DE LA POPULATION



La majorité des enfants accompagnés par le CAMSP est domiciliée dans le département du Rhône. Sur les enfants présents au 31/12, 70 sont domiciliés à moins de 30 minutes contre 46 à plus de 30 minutes. 62% des familles viennent au CAMSP en taxi. Les autres utilisent leur véhicule personnel ou les transports en commun, le site du CAMSP étant bien desservi.

Depuis le mois de novembre 2025, une nouvelle tarification des taxis a été mise en place. Il existe désormais deux forfaits : un forfait grande ville (Lyon) et un forfait classique pour les autres villes alentours dont Villeurbanne. Le forfait grande ville est à 28 euros (de 0 à 4km) et le forfait classique à seulement 13 euros (de 0 à 4km). Les trajets en dehors de Lyon ne sont donc plus avantageux.

A ce jour, nous ne mesurons pas encore les impacts sur le fonctionnement du service mais nous voyons de plus en plus de taxis refuser les courses pour des trajets hors de Lyon. Le CAMSP étant implanté sur la commune de Villeurbanne, plusieurs familles ne trouvent pas de taxi. Si cette situation devait perdurer, il y aurait des conséquences importantes sur l'absentéisme, voire sur les admissions.

	Age des enfants au 31/12/2025							TOTAL
	Inf. 1 an	12-23mois	24-35 mois	36-47 mois	48-59 mois	60-71 mois	+ 72 mois	
Filles	3	7	12	9	8	5	4	48
Garçon	7	19	14	12	5	10	1	68
TOTAL	10	26	26	21	13	15	5	116

53 % des enfants accompagnés ont moins de 3 ans. Il s'agit essentiellement d'enfants présentant une déficience auditive. Cela s'explique en partie par l'existence en maternité du dépistage néonatal systématique de la surdité qui permet une orientation très précoce. L'équivalent n'existe pas pour la déficience visuelle qui est souvent découverte plus tardivement. Les enfants présentant une déficience visuelle sont plus âgés lorsqu'ils sont admis au CAMSP.

L'âge moyen est de 36,14 mois.

Nombres d'enfants en suivi thérapeutique concernés par au moins un des diagnostics catégoriels de la CIM 11 au 31/12/2025		
	Effectif total	Pourcentage
Troubles sensoriels visuels	45	44,11 %
Troubles du développement de l'audition	57	55,88 %
DONT :		
Troubles du développement intellectuel	6	5,88 %
Polyhandicap	5	4,90 %
Troubles du développement du langage ou de la parole	68	67,64 %
Troubles du spectre de l'autisme	4	3,92 %
Troubles du développement des apprentissages	3	2,94 %
Troubles de la coordination motrice du développement	1	0,98 %
Troubles du déficit de l'attention avec ou sans hyper activité	0	0
Trouble des mouvements stéréotypés	0	0
Troubles du neuro développement non spécifiés	21	20,58 %
Troubles psychiques	1	0,98 %
Troubles de l'alimentation et de l'oralité	12	11,76 %
Troubles du développement moteur	5	4,90 %
Dont enfants porteurs d'un handicap rare	2	1,96 %

Les diagnostics correspondent bien à l'agrément du CAMSP. Les déficiences associées impliquent parfois des accompagnements par un CAMSP polyvalent ou le recours à un professionnel libéral (troubles de l'oralité en orthophonie par exemple).

Il est à noter que tous les enfants présentant une déficience auditive et qui sont appareillés, ont un suivi régulier chez un audioprothésiste.

Age des sortants 2025	
Age	Nombre
Inf. 1 an	1
12-23mois	7
24-35 mois	11
36-47 mois	16
48-59 mois	9
60-71 mois	5
+ 72 mois	7
Total	56

	Situation des sortants		
	Garçons	Filles	Total
Sans nécessité de soins ni de suivi médico-social	1	2	3
Service médicosocial (SESSAD, SAFEP ...)	12	17	29
Etablissement médicosocial (IME, IEM, ITEP...)	5	3	8
Autre CAMSP	13	2	15
Libéral	0	0	0
Secteur sanitaire	0	1	1
Décès	0	0	0
TOTAUX	31	25	56

SCOLARITE

Le CAMSP SENSORIEL soutient l'inclusion et la scolarisation. La majorité des enfants est scolarisée dans son école de secteur en maternelle.

Cet accompagnement se concrétise par :

- Liens réguliers téléphoniques avec les enseignants.
- Visites à l'école une à deux fois par an. L'équipe intervient dans les écoles afin de pouvoir observer l'enfant dans son milieu scolaire et adapter la réponse des accompagnements mais surtout afin de donner des préconisations concernant l'installation en classe et les besoins d'adaptation des supports.
- Participation systématique aux ESS et aux équipes éducatives.
- Sensibilisation des enseignants à la déficience visuelle ou auditive.

52% des enfants accompagnés par le CAMSP sont scolarisés de manière effective, certains avec une AESH.

Il est à noter que, concernant la déficience auditive, les AESH sont préconisées pour les enfants qui présentent des troubles de l'équilibre (en lien avec des troubles vestibulaires).

Scolarisation des enfants de plus de 3 ans présents au 31/12/25		
Quotité	Nombre	Dont AESH
Temps plein	38	11
Temps partiel	15	8
Aucune scolarisation	0	

Mode de garde principal des enfants présents au 31/12/25	
Aucun mode hormis les parents	20
Famille ou entourage hors parents	6
EAJE et autres accueils collectifs	29
Assistant(e) maternelle	5

FILE ACTIVE – INTENSITE D'ACCOMPAGNEMENT – LISTE D'ATTENTE

Entrées et sorties dans l'année 2025		
	Entrées	Sorties
Nbre enfants	70	56

Nombre d'admissions en 2025 par déficience			
	DA	DV	DA/DV
Nbre enfants	36	33	1

On note encore un fort taux d'admission, les deux déficiences confondues.
Les adressages via le secteur hospitalier fonctionnent bien et les liens sont bien en place.

Nombre d'enfants présents au 31/12/25 par déficience			
	DA	DV	DA/DV
Nbre enfants	62	52	2

File active annuelle			
Nombre des situations en cours au 01/01 année N	Admissions	Sortants	Total file active
102	70	56	172

116 enfants sont présents au 31 décembre 2025, toutes déficiences confondues.
La file active est de 172 enfants pour un agrément de 97 places.

File active moyenne mensuelle		
Mois	Capacité autorisée en places ambulatoire	Nbre de personnes accompagnées dans le mois
JANV	97	102
FEV	97	109
MAR	97	113
AVR	97	121
MAI	97	128
JUI	97	135
JUIL	97	137
AOU	97	139
SEP	97	153
OCT	97	160

NOV	97	169
DEC	97	172
Moyenne	97	137
Taux file active	1,41	

La durée moyenne de prise en charge s'est raccourcie depuis l'année dernière, passant de 23,84 mois à 18,8 mois. Cette baisse de la moyenne tient aux bilans effectués pour les enfants DV qui entrent et sortent le même jour ce qui fait baisser la moyenne. Il s'agit cependant d'une durée très courte pour certains enfants. Les enfants qui présentent une déficience visuelle restent au CAMSP jusqu'à l'entrée au CP. En revanche, les enfants qui présentent une déficience auditive quittent le CAMSP précocement, en principe après leur première année de scolarisation.

Les parcours sont plutôt fluides pour les jeunes **déficients visuels**. Nous ne sommes que très peu confrontés à des problématiques de places à la sortie. En effet, il existe dans la région plusieurs structures bien fléchées pour l'accompagnement des enfants déficients visuels. La majorité des enfants poursuivent leur parcours en milieu ordinaire avec accompagnement du S3AS 69. Les enfants hors Rhône rejoignent les services de leur département : S3AS 42, SIAAM 01 ou S3AS 38.

Quelques enfants ont des besoins plus conséquents d'accompagnement et ne peuvent poursuivre leur parcours dans une scolarité en école de secteur. L'institut d'éducation sensorielle Les Primevères permet également une orientation aisée pour les enfants déficients visuels avec troubles associés (retard global de développement, troubles du spectre de l'autisme).

Parallèlement, la Cité Scolaire René Pellet propose dans le Rhône une scolarisation des élèves déficients visuels du CP à la terminale dans un cadre aménagé avec des classes à effectif réduit. Elle constitue un choix supplémentaire pour les parents.

La fluidité des parcours reste une problématique récurrente pour les enfants **déficients auditifs**. Les services qui prennent la suite du CAMSP (SSEFS et SEES) sont eux-mêmes engorgés et ne peuvent souvent pas accueillir tous les enfants qui quittent le CAMSP. Les délais d'attente peuvent être longs, notamment pour les enfants qui présentent des troubles du comportement, associés à la déficience auditive.

L'origine géographique des enfants impacte également l'admission au SSEFS 69 ou à la SEES puisque ces structures n'accompagnent pas les enfants qui résident hors métropole.

Le réseau SENS, en tant que PCPE, peut proposer une solution temporaire aux enfants en attente d'une place au SSEFS 69 ou à la SEES en organisant une coordination de professionnels libéraux et un lien avec l'établissement scolaire. Selon les situations, certains enfants peuvent également poursuivre leur accompagnement au CAMSP.

L'ouverture du PCPE 7-20 ans de l'OVE en 2025 est sensée améliorer la fluidité des parcours. Pour le moment ce PCPE a surtout permis d'absorber en partie la liste d'attente du SSEFS. Il est encore un peu tôt pour percevoir les impacts sur les orientations post CAMSP.

L'ACTIVITE

DONNEES CHIFFREES DES USAGERS

La CNSA a fait évoluer les données du rapport d'activité harmonisé en précisant pour les CAMSP la notion de séance et la notion d'acte. Ces définitions précisent celles communiquées dans le guide méthodologique de la mesure de l'activité des ESMS édité par la CNSA en 2019.

Lorsqu'il s'agit d'un CAMSP, la séance désigne le fait d'être accompagné par l'établissement. C'est une mesure de l'activité par une entrée « enfant ».

En revanche, la notion d'acte se limite à une mesure de l'activité par une entrée « professionnel ».

- Une activité qui concernerait 1 enfant et 1 professionnel est comptée 1 séance et 1 acte.
- Une activité qui concernerait 5 enfants et 1 professionnel est comptée 5 séances et 1 acte.
- Une activité qui concernerait 1 enfant et 2 professionnels est comptés 1 séance et 2 actes

	2024	2025
Nbre de séances programmés	5407	5635
Nbre de séances non réalisées	688	704
Nombre de séances réalisées	4619	4774
Taux d'absentéisme	13 %	12 %

L'activité du CAMSP est stable.

DONNEES CHIFFREES DES PROFESSIONNELS

Actes des professionnels 2025						
Intra CAMSP		Hors CAMSP				TOTAL
Individuels	Collectifs	Domicile	Ecole hors ESS	EAJE	Autres	
4497	1085	3	101	34	7	5727

LES ACTIVITES RECURRENTES

MISSION DEPISTAGE ET DIAGNOSTIC DES DEFICITS OU DES TROUBLES

Les enfants **déficients auditifs** reçus au CAMSP sont majoritairement adressés après un premier dépistage réalisé en centre hospitalier. Le CAMSP SENSORIEL précise alors ce diagnostic notamment concernant les troubles associés en lien avec les services hospitaliers si nécessaire.

C'est une période particulièrement dense pour les familles, maillée de très nombreux examens et rendez-vous médicaux. Une attention particulière est donc portée aux parents car la première année de l'enfant est une période non stabilisée avec une évolution potentielle de la surdité. L'accompagnement peut alors être extrêmement complexe et chronophage.

Une observation psychomotrice est systématiquement proposée dans les semaines qui suivent l'accueil de l'enfant.

Elle a pour but de repérer ou prévenir les troubles vestibulaires en lien avec la surdité de l'enfant. Cette observation est complétée par un bilan vestibulaire systématique effectué au centre hospitalier.

Pour les enfants **déficients visuels**, Le CAMSP précise le diagnostic de basse vision réalisé à l'extérieur, notamment concernant les caractéristiques et le degré de la déficience visuelle, ainsi que les éventuels troubles associés.

Entre le moment de l'annonce diagnostic, faite à l'extérieur, et l'arrivée au CAMSP, le temps écoulé permet aux parents de pouvoir formuler leurs premiers questionnements. Dans ce contexte, la première consultation neuro-pédiatrique et orthoptique constitue un point d'ancrage important pour les familles dans leur parcours au CAMSP. L'équipe pluridisciplinaire, sous la responsabilité de l'équipe de direction, intervient ensuite tout au long du suivi pour préciser les caractéristiques et l'impact fonctionnel de l'atteinte visuelle.

Le rôle du CAMSP consiste à expliquer la vision fonctionnelle. Le CAMSP va permettre de faire émerger les questions et d'apporter des éléments de compréhension.

Le partenariat avec d'autres structures telles que les CAMSP polyvalents et spécialisés permet de contribuer à l'affinement du diagnostic initial et d'aider au diagnostic différentiel lors de poly-pathologies.

La première année au CAMSP SENSORIEL suppose un suivi médical accru afin de vérifier les éventuelles évolutions pathologiques, adapter l'appareillage et être au plus près des besoins de l'enfant.

Le médecin neuropédiatre du CAMSP joue un rôle prépondérant dans cette phase de diagnostic précoce. Il propose une évaluation de l'enfant dans sa globalité et permet ainsi de ne pas négliger certains aspects de son développement. Il est en lien avec les médecins prescripteurs, notamment aux HCL avec les pavillons U pour la surdité et C pour la déficience visuelle. Nous pouvons aujourd'hui accompagner l'enfant de manière plus juste entre ce qui relève de la déficience sensorielle et les éventuels troubles associés. Les échanges d'observations des professionnelles et l'élaboration des projets des enfants sont plus complets. En cas d'inquiétude concernant le développement pour un enfant, la priorité est d'abord d'échanger avec les parents pour s'appuyer sur leurs propres observations. Nous proposons alors des bilans complémentaires.

La mission de dépistage et de diagnostic précoce est portée par toute l'équipe pluridisciplinaire et nous cherchons toujours à faire monter en compétences les professionnelles de l'équipe.

Nous avons parallèlement structuré une équipe ressource dont la mission s'articule autour du repérage et de la prise en charge des troubles neuro développementaux.

Elle se compose de 4 personnes choisies pour leur compétence spécifique en déficience sensorielle et TND :

- 0,10 de psychologue avec une compétence déficience auditive
- 0,10 d'orthophoniste avec une compétence déficience auditive
- 0,10 de psychologue avec une compétence déficience visuelle
- 0,10 d'orthophoniste avec une compétence déficience visuelle

Ces 4 professionnelles ont été formées à l'échelle d'évaluation ADOS II. Elles s'appuient également sur les compétences du médecin neuropédiatre du CAMSP SENSORIEL.

L'équipe ressource TND a développé 4 objectifs prioritaires :

- Repérage des signes d'alerte avec observation clinique et grilles d'observation développementale, relationnelle, interactionnelle spécifiques selon l'âge et prenant en compte le déficit sensoriel.
- Parcours diagnostique (lien avec les consultations médicales neuropédiatriques, testing TSA, travail d'adaptation des grilles à la déficience sensorielle).

- Ressource pour l'équipe du CAMSP SENSORIEL (Observation clinique en binôme orthophoniste et psychologue, soutien à l'adaptation des pratiques, construction d'outils spécifiques).
- Soins spécifiques (habiletés sociales, communication, musicothérapie, accompagnement familial...)
- Parcours d'orientation (annuaire des établissements accueillant des enfants avec TSA et déficience sensorielle, recensement des dispositifs annexes tels que PCPE, répit, libéraux, aide à domicile, associations de parents...)

En 2025, cette équipe a effectué :

- 13 réunions d'équipe
- 6 réunions en équipe pluridisciplinaire
- 8 réunions de synthèse
- 3 réunions avec la direction
- 2 réunion de coordination ressource avec le médecin neuropédiatre du CAMSP.
- Une présence ponctuelle sur le groupe d'accueil parent/bébé pour des observations.
- 2 personnes ont été formées avec l'ACFOS et l'hôpital Necker au repérage et signes d'alertes ultra précoces des nourrissons à risque de TND.

A ce travail ressource s'ajoutent les interventions dans les dispositifs de soins pour les enfants présentant des signes d'alerte TND (soit un TND en émergence) :

-intervention/observation de la psychologue dans la séance du rééducateur : ponctuelle ou régulière selon les besoins (par exemple mensuelle), intervention auprès de l'enfant et de sa famille dans un contexte de TND et surdité

-intervention/observation ponctuelle de l'orthophoniste dans la séance du rééducateur pour soutenir les pratiques professionnelles

-ressource de l'orthophoniste pour les professionnels qui assurent l'accompagnement : soutien concret à l'ajustement des pratiques et outils en fonction des besoins de l'enfant dans un contexte de TND et surdité (tableaux de com, etc.)

-suivi psychothérapique / enfant TND, en lien avec les recommandations de l'ACFOS : soin relationnel hebdomadaire via différentes médiations, notamment la musicothérapie, fait par la psychologue. Enfant en individuel ou parent-enfant

-entretiens psychologiques familiaux ponctuels ou réguliers pour accompagner les parents dans leur regard sur les difficultés et ressources de leur enfant par rapport aux signes de TND / lien étroit avec le médecin neuropédiatre dans ces situations

MISSION D'EVALUATION ET BILAN

Une des missions des CAMSP consiste en la prévention ou réduction de l'aggravation des handicaps par une prise en charge globale du développement de l'enfant.

À l'issue de l'admission, une période d'observation et de bilan est systématiquement effectuée sur l'ensemble des champs développementaux. Elle permet de préciser les besoins de l'enfant et de sa famille et d'affiner les objectifs du projet individualisé d'accompagnement (PIA). Cette phase se réalise parallèlement à la démarche diagnostique.

Dans le même temps, le CAMSP accompagne des enfants en « suivi ressource » dans le cadre de partenariat avec d'autres CAMSP polyvalents ou de bilans conseils. L'équipe propose alors des prestations indirectes auprès des équipes.

Bilans conseil : voir chapitre mission ressource et expertise auprès des partenaires.

MISSION DE TRAITEMENT ET DE SOINS

L'accompagnement précoce ambulatoire de l'enfant permet de le maintenir dans son milieu écologique.

Le suivi précoce au CAMSP SENSORIEL a pour objectifs :

- De développer la communication et le langage de l'enfant sourd et de suivre son évolution,
- De favoriser la mise en place de l'appareillage de l'enfant sourd et son investissement

- De soutenir le développement de stratégies visuelles pour les enfants déficients visuels
- De développer des compensations à la déficience visuelle
- D'accompagner le développement global de l'enfant
- De prévenir et accompagner les éventuels troubles associés de l'enfant, notamment vestibulaires ou blindismes
- D'informer et accompagner les parents et de renforcer les compétences propres à la famille
- De maintenir et soutenir les liens précoces
- D'accompagner le projet de vie familial en société dans une démarche inclusive.

Afin de pouvoir apporter à chaque enfant une réponse adaptée à ses besoins, l'accompagnement précoce s'organise autour d'une approche interdisciplinaire et du soutien à la parentalité. Un accent particulier est mis sur la périnatalité compte tenu des particularités de la population accueillie.

SEANCES INDIVIDUELLES :

- **En orthophonie** : auprès des enfants sourds pour soutenir le développement du langage et de la communication, l'éducation auditive, le soutien à l'appareillage.
- **En orthoptie** auprès des enfants malvoyants pour mise en œuvre des compétences visuelles lors de toute sollicitation, soutien des prérequis visuels de bas niveau (orientation du regard, fixation, saccades, exploration visuelle, etc.), soutien du développement de stratégies visuelles de haut niveau (analyse visuelle, mises en place de stratégies adaptées, etc.) et de la communication visuelle.
- **En psychomotricité** : surveillance des étapes du développement posturo moteur et mise en place des compensations en cas de troubles vestibulaires pour les enfants sourds, apport d'adaptations nécessaires à la déficience visuelle tels les outils de compensation pour les déplacements (pré-canne et canne).
- **Éducatives** : entretiens individuels parent/enfant dans le cadre de la guidance parentale, soutien du développement global, soutien à la scolarisation, développement de l'indépendance et de l'autonomie dans une démarche inclusive.
- **Interventions psychologiques** en séances individuelles auprès d'enfants présentant des troubles comportementaux (agitation, troubles du sommeil ou de l'alimentation, troubles anxieux), avec possibilité de présence des parents. Interventions auprès des parents afin de soutenir la parentalité.

SEANCES DE GROUPE :

L'équipe propose des groupes d'accompagnement répondant aux besoins des enfants et des familles. Cette modalité permet une grande richesse d'accompagnement tant dans le regard pluridisciplinaire qu'au niveau des interactions entre les enfants et le soutien qui peut ainsi être proposé. Les groupes d'enfants permettent aussi aux parents de se rencontrer dans des échanges informels soutenant. Les parents ont pu nous faire des retours très positifs sur le fait de se retrouver entre pairs chaque semaine.

La modification et l'adaptation des différents dispositifs d'accompagnement permettent chaque année d'apporter une réponse au plus près des besoins. L'accompagnement groupal permet d'assurer à chaque enfant au moins un accompagnement hebdomadaire. Tous les groupes sont élaborés en fonction des besoins spécifiques des enfants, en accord avec leurs parents.

Les séances de groupe constituent une réelle plus-value et signent la capacité du CAMSP SENSORIEL à prendre en compte les aspects liés à la socialisation, au comportement, aux interactions ou encore à la pair-aidance. Animés par plusieurs professionnels, les groupes offrent aux parents et enfants, des espaces d'écoute et d'expérimentation.

Le CAMSP SENSORIEL propose plusieurs groupes pluridisciplinaires aux médiations diverses qui sont réévalués chaque année en fonction des besoins des enfants et des familles.

- Groupe d'accompagnements parents/enfants
- Groupes d'enfants
- Groupe spécifique pour les troubles de l'oralité
- Groupes à visée motrice

- Groupe parents autour de la parentalité
- Groupe d'habiletés sociales
- Préparation à la scolarisation
- ...

Un groupe d'accueil est proposé hebdomadairement pour les enfants DA et leurs parents, et à quinzaine les enfants DV et leurs parents.

Ces 2 groupes pluridisciplinaires sont essentiels dans le fonctionnement du CAMSP car ils permettent un accueil rapide répondant à la temporalité des parents. Ils sont pour les parents le premier contact avec l'établissement et se situent au croisement de toutes les missions d'un CAMSP :

- Assurer un rôle de ressource et de conseil autour du développement de l'enfant,
- Prévenir, repérer et accompagner les possibles troubles associés,
- Favoriser les moments d'échange et de plaisir partagé entre enfants, parents et professionnels,
- Soutenir les fonctions parentales et le sentiment de compétence parentale,
- Ecouter et accompagner les préoccupations parentales
- C'est à l'issue de ce premier temps d'accompagnement que vont pouvoir s'élaborer les premiers projets individualisés.

8 groupes différents et réguliers ont été proposés aux enfants déficients visuels en 2025 dont deux groupes de soutien à la socialisation et à la communication (habiletés sociales) en lien avec les TND. Les autres groupes ont des objectifs en lien avec la scolarisation, la motricité, l'éducation, le développement global. Ces groupes ont chacun accueilli entre 3 et 7 enfants et leurs parents.

7 groupes différents et réguliers ont été proposés aux enfants déficients auditifs en 2025. Ils ont chacun accueilli entre 4 et 9 enfants et leurs parents avec des thématiques concernant entre autres le langage, l'expression, la communication, l'éducation sonore, les premiers raisonnements logiques.

MISSION D'ACCOMPAGNEMENT ET SOUTIEN DES FAMILLES

L'accompagnement parental fait partie intégrante de la prise en charge globale de l'enfant et sa famille dès l'arrivée au CAMSP SENSORIEL et tout au long de la prise en charge. Il a pour objectif l'ajustement des interactions parents enfants en fonction des besoins spécifiques de chacun.

L'enjeu de cet accompagnement est l'implication des parents à chaque étape de la vie de leur enfant.

Les recherches en neurosciences affectives et les études portant sur le concept d'attachement montrent que la période de développement de 0 à 2 ans est fondamentale pour le développement somatique et psychique. Le cerveau immature des enfants dépend pour son bon fonctionnement de la stimulation qu'il reçoit de la part de son environnement relationnel. Les compétences de régulation émotionnelle se développent particulièrement dans cette période. L'enfant est plus vulnérable aux troubles relationnels durant cette période. Ainsi les études montrent que la souffrance psychique d'un parent peut être prédictive d'une désorganisation de son enfant. Le concept de co-régulation dans les études a mis en évidence qu'en traitant le parent, nous observons des améliorations cliniques chez l'enfant. Accompagner la figure d'attachement pour qu'elle comprenne mieux et module mieux sa régulation émotionnelle contribue à améliorer le bien-être de son tout-petit.

Le rapport des 1000 premiers jours met l'accent sur le besoin de « Guidance Parentale » sous un format de collaboration, d'échanges de savoirs et de co-construction.

L'établissement est ouvert à toute la famille. Afin que l'enfant progresse, il est en effet essentiel que tout l'entourage se sente concerné par l'accompagnement. C'est la raison pour laquelle les grands-parents, frères et sœurs et autres membres de la famille proche, sont les bienvenus pour assister aux séances de rééducation. Les séances sont également ouvertes aux assistantes maternelles et « nounous » qui le souhaitent.

Concernant la guidance parentale, les éducatrices proposent également des accompagnements ciblés (les relations, le repas, la propreté...) et des entretiens éducatifs destinés à renforcer les compétences parentales et

communicationnelles, valoriser et soutenir les parents dans leur fonction éducative, proposer des supports à la communication et la compréhension.

Afin d'apporter aux parents une meilleure expertise dans le champ du soutien à la parentalité, une éducatrice spécialisée a été formée et a obtenu le Diplôme Universitaire d'accompagnement à la parentalité.

En 2026, ces compétences spécifiques viendront s'enrichir d'une formation aux méthodes de guidance parentale pour certains professionnels.

L'information des actions ou activités proposées par les partenaires est également systématiquement relayée (cours de LSF, ateliers de la Souris verte, du réseau Différence et petite enfance, de la courte échelle, des associations de parents DA et DV, adaptations de documents avec le CTRDV, adaptation de jeux divers...)

L'assistante sociale se tient à disposition des parents pour les accompagner dans leurs démarches administratives.

Nous avons depuis l'année dernière engagé une réflexion et un travail important autour des fratries. Les psychologues de l'établissement proposent des entretiens spécifiques pour les fratries selon la demande des parents. Nous organisons également, un « Groupe fratrie » dans lequel est proposé un espace d'écoute et d'expression à travers des histoires thématiques et des ateliers d'expression créative. Deux samedis matins ont été organisés en 2024 avec beaucoup de succès.

Des réunions thématiques sont mises en place pour les parents. Elles ont lieu le samedi matin ou en soirée. Les thèmes sont suggérés par les parents ou proposés par l'équipe (deux réunions sur l'après CAMSP, matinées familles, fête de fin d'année...)

Deux soirées sur le thème du répit ont été organisées en lien avec le S3AS en mars et en novembre avec la présence de partenaires. Pour chacune d'entre elles 4 parents du CAMSP étaient présents.

Il faut enfin noter qu'un interprète en langue des signes ou un interprète en langue étrangère pour les familles qui ne parlent pas le français, est systématiquement sollicité pour les rendez-vous administratifs et médicaux et les matinées « parents ».

MISSION RESSOURCE ET D'EXPERTISE AUPRES DES PARTENAIRES

ACTIONS EDUCATIVES ET SOUTIEN AU PARCOURS INCLUSIF

Les adaptations permettant la socialisation et la scolarisation des jeunes enfants déficients visuels sont très spécifiques et nécessitent la mise en œuvre de partenariats avec les lieux d'accueil non spécialisés de l'enfant.

Lors des entretiens et recueils de leurs attentes, les parents expriment très souvent leurs préoccupations concernant l'accompagnement de la socialisation en crèche puis de la scolarité de leur enfant.

Ces interventions de soutien de la socialisation/scolarisation sont de plusieurs ordres : déplacements dans les crèches/écoles pour observer l'enfant in situ, participations aux réunions et réponses aux interrogations des équipes petite enfance et scolaires sur les adaptations nécessaires à la situation visuelle ou auditive avec interventions d'un ou deux professionnels du CAMSP SENSORIEL (Éducatrice / orthoptiste ou orthophoniste, éducatrice / psychomotricienne...).

Nous communiquons par mail auprès des équipes enseignantes dès la rentrée de septembre, en transmettant déjà quelques ressources documentaires et en précisant les coordonnées des référents de projet des enfants. Les écoles peuvent ainsi nous solliciter très rapidement et montrer leur intérêt pour la venue des équipes à l'école. Nous avons également mis à jour une trame de compte-rendu pour les visites d'école. Ce travail a été l'occasion de repreciser quels étaient les objectifs des visites d'écoles et de crèches.

Nous organisons parallèlement deux demi-journées de sensibilisation à la déficience auditive et aux principes d'intervention pour l'ensemble des enseignants et des intervenants des structures « petite enfance » qui reçoivent des enfants accompagnés par le CAMSP. La session pour les professionnels de crèche a eu lieu le 3 octobre 2025 et celle pour les enseignants le 18 novembre 2025.

Visites d'école

Durant l'année scolaire, les éducatrices ont réalisé au moins une visite d'école pour chaque enfant, parfois deux si cela était nécessaire. Elles ont réalisé ces visites seules ou en binôme avec les orthoptistes ou orthophonistes référentes des enfants.

Ces visites d'écoles permettent une cohérence du suivi dans les différents lieux de vie de l'enfant.

Elles permettent d'être en lien avec l'école et de s'assurer que l'enfant a bien toutes les adaptations et le matériel nécessaire à sa vision ou son audition et à ses besoins mais également de répondre aux inquiétudes et questionnements de l'école et de la famille.

101 interventions en classe ont été réalisées en 2025

34 en EAJE

BILAN CONSEIL

Le CAMSP SENSORIEL assume des actions « ressources » pour les jeunes enfants déficients visuels suivis dans des établissements médico-sociaux non spécialisés DV de la région Rhône Alpes. Les équipes demandeuses sont principalement des CAMSP polyvalents. L'objectif des Bilans-Conseils est de répondre aux questionnements des équipes non spécialisées DV et promouvoir l'adaptation des pratiques à la déficience visuelle. Ils concernent des enfants dont le diagnostic de déficience visuelle a été fait mais pour lesquels ces équipes souhaitent des évaluations fonctionnelles et des conseils afin de mieux adapter leurs pratiques. Il peut s'agir de préciser les potentialités de l'enfant, de favoriser des diagnostics différentiels, de repérer l'impact de la déficience visuelle sur le développement de l'enfant, principalement pour des enfants porteurs de polyhandicaps, à partir des thématiques suivantes :

- L'évaluation des capacités visuelles et de l'utilisation de la vision
- Les capacités de déplacement et l'utilisation des modalités sensorielles
- La relation à autrui et la communication

Chaque Bilan-conseil est centré sur une situation d'enfant particulière. Mais ces interventions ont également pour conséquence de former globalement les partenaires sur la prise en compte de la déficience visuelle chez un jeune enfant, ce qui en fait un outil de développement des connaissances globales des acteurs non spécialisés DV du territoire.

- Des demandes régulières nous sont adressées et nous avons réalisé 11 bilans sur l'année 2025 :
- 5 en provenance de CAMSP
- 4 en provenance des familles
- 1 d'une orthoptiste libérale
- 1 du centre la Maisonnée.

FORMATIONS ET SENSIBILISATION PARTENAIRES

Dans le cadre du service formation de l'association (ADPEP Formation), le CAMSP SENSORIEL propose et organise plusieurs formations spécifiques :

- **Accompagner le parcours inclusif d'un jeune enfant déficient visuel ;**

Formation d'une journée en présentiel animée par une éducatrice et une orthoptiste. Les objectifs sont de :

- Savoir prendre en compte les besoins du jeune enfant déficient visuel et adapter son environnement pour l'accompagner dans ses différents lieux de socialisation et d'apprentissage.
- Savoir prendre en compte les besoins du jeune enfant déficient visuel et adapter son environnement pour l'accompagner dans ses différents lieux de socialisation et d'apprentissage.

Après la découverte théorique et illustrée du développement visuel du jeune enfant et des répercussions fonctionnelles de la déficience visuelle, une mise en pratique autour d'ateliers est proposée. Une synthèse en groupe sur les adaptations possibles clôt ce module.

- **Situations favorables et prérequis au déplacement du jeune enfant déficient visuel**

Cette formation est proposée en lien avec le Centre Technique Régional pour la Déficience Visuelle (CTRDV)

La déficience visuelle du jeune enfant a des répercussions sur son développement psychomoteur et sa manière de se déplacer. C'est pourquoi l'enfant déficient visuel a besoin d'être accompagné et soutenu afin d'accéder à un déplacement en autonomie et en sécurité.

Les mises en situations pratiques et les apports théoriques de cette formation apportent les clefs pour mieux accompagner l'enfant dans ses acquisitions vers la marche et ses déplacements volontaires. Des techniques et stratégies propres à la locomotion sont transmises pour favoriser les premières expériences de déplacement en environnement familier mais également en extérieur.

- **Accompagnement de jeunes déficients visuels en cabinet orthoptique libéral**

Cette formation est proposée aux orthoptistes libérales pour leur permettre de connaître les grandes étapes du développement de la fonction visuelle en lien avec le développement sensorimoteur, de savoir identifier les déficits visuels et évaluer les capacités visuelles, de savoir optimiser la fonction visuelle du jeune enfant afin de l'accompagner dans ses apprentissages. Ces connaissances et savoir-faire permettront aux orthoptistes libérales d'adapter leur pratique professionnelle au plus près des besoins du jeune enfant.

En 2025, 7 orthoptistes ont été formées sur 5 sessions de 7h.

- **Deux professionnelles du CAMSP (orthoptiste et orthophoniste) sont intervenues sur deux sessions au centre de formation OCELIA pour les stagiaires EJE dans le cadre d'une sensibilisation à la déficience sensorielle.**

- Deux professionnelles sont intervenues (orthoptiste et orthophoniste) dans le groupe interinstitutionnel petite enfance et handicap de la métropole de Lyon dans le cadre d'une sensibilisation à la déficience sensorielle.

Enfin, nous accueillons régulièrement de nombreux stagiaires durant l'année. Cet accompagnement demande de la disponibilité à l'équipe. 10 personnes ont effectué un stage au CAMSP en 2025 :

- Psychologue du 11/12/24 au 16/04/25 (soit pour 2025 = 01/01/25 au 16/04/25)
- Orthophoniste du 30/01/25 au 05/04/25
- Stagiaire médecine : Découverte de la responsabilité sociale en santé du 04/02/25 (42h)
- Psychomotricienne du 09/04/25 au 16/04/25
- Science de l'éducation (RESEAU SENS) du 19/05/25 au 11/07/25
- Orthophoniste du 16/06/25 au 16/06/25
- Psychomotricienne du 09/09/25 au 26/06/25 (soit pour 2025 = 09/09/25 au 31/12/25)
- Psychomotricienne du 03/11/25 au 14/11/25
- Orthophoniste du 04/11/25 au 15/12/25
- Orthoptiste du 01/12/25 au 19/12/25

LES PROJETS DE L'ANNEE

REALISATION DE L'EVALUATION EXTERNE

Cf chapitre démarche qualité

MISE EN ŒUVRE DE LA COORDINATION DE PARCOURS COMPLEXES :

3 éducateurs spécialisés ont été formés à la coordination de parcours complexes au sein du dispositif sensoriel. Cela nous a permis de structurer une équipe dédiée à l'accompagnement des situations complexes et enfants qui présentent des risques de rupture de parcours.

Pour le CAMSP, la mission est de coordonner et d'accompagner les situations hors département en lien avec l'équipe pluridisciplinaire.

TRAVAUX DE RENOVATION :

Les locaux du CAMSP et du Réseau SENS ont nécessité quelques travaux de rénovation.

Il s'agit également de repenser l'espace afin de sécuriser les entrées et sorties mais aussi libérer quelques mètres carrés pour créer une salle d'orthophonie supplémentaire.

L'obtention d'un CNR de 200 000 euros nous a permis de faire des travaux pendant la période de fermeture estivale et les vacances de toussaint :

- Sécurisation des entrées et sorties de l'établissement
- Isolation phonique du bureau médical
- Mise en place d'un éclairage modulable dans le couloir de la partie DV
- Réfection des blocs sanitaires (éclairage, sols et faïences)
- Mise en place de nouveaux stores occultant aux fenêtres
- Réfection des sols de 2 salles d'activité et de la salle d'attente
- Réfection des plafonds et peintres de la salle d'attente
- Création d'un placard de rangement dans une salle d'activité
- Modernisation de la climatisation

Redistribution des pièces :

- Optimisation de la surface des deux secrétariats
- Création d'une salle éducative supplémentaire

TRAVAILLER EN PARTENARIAT

TRAVAIL AVEC LES FAMILLES

Le travail avec les familles fait partie intégrante des missions du CAMSP SENSORIEL. La famille est considérée au sens large (grands-parents, fratries)

Les parents sont accueillis au CAMSP tout au long du parcours de leur enfant.

Les modalités d'accompagnement des familles, proposées en référence aux bonnes pratiques professionnelles et dans le cadre de la Loi 2002-2, ont été développées dans le chapitre consacré à la mission d'accompagnement et de soutien des familles.

Le projet individualisé de l'enfant est co-construit avec ses parents lors d'une réunion spécifique. Les objectifs sont choisis et évalués conjointement.

Le CAMSP a développé un outil de recueil des attentes, remis à chaque parent avant la réunion d'élaboration de projet. Ce document est destiné à aider à la formulation des attentes et besoins.

Les parents sont informés des évolutions concernant leur enfant et restent décisionnaires. Ils ont accès au dossier informatisé de l'usager utilisé par le CAMSP.

L'assistante sociale a le rôle d'informer et soutenir les parents dans la période d'accueil, de soutenir les démarches administratives, d'informer les parents sur leurs droits, sur le secteur de la déficience visuelle, de soutenir leur investissement dans le projet pour leur enfant en tenant compte de leurs contraintes et de leur propre dynamique temporelle.

Des réunions d'échanges et d'informations sont régulièrement proposées.

Le travail avec les familles s'effectue également à travers les actions avec nos partenaires : ouverture vers le centre de documentation de l'ERHR, présence de l'ANPEA et de l'ERHR aux matinées « après CAMSP », relais des actions portées par l'association Une Souris Verte, liens avec le Cité Scolaire René Pellet...

Nous proposons régulièrement des réunions d'information (sur les structures d'accompagnement post CAMSP par exemple), mais aussi des matinées consacrées aux fratries durant lesquelles des espaces de parole sont laissés aux parents et aux enfants. Cette modalité fonctionne très bien et mobilise chaque fois de nombreux parents.

Il est à noter que nous avons beaucoup de mal à impliquer les parents dans l'organisation de la vie du CAMSP. Ils sont régulièrement sollicités (sondages, questionnaires) mais nous ne sommes pas parvenus à structurer un dispositif participatif ou un groupe d'expression.

Nous faisons l'hypothèse que la courte durée de séjour impacte l'engagement des familles qui restent concentrées sur l'accompagnement de leur enfant. Les parents sont par ailleurs très pris par les nombreux rendez-vous médicaux et la gestion des fratries.

LES PARTENARIATS ET LES CONVENTIONS

Nous travaillons avec les structures ou associations suivantes :

- Association La Courte Échelle
- Association Une Souris Verte
- Centre Ressources Autisme Rhône Alpes
- Centre ressource National Handicaps Rares La pépinière
- Cité Scolaire René Pellet
- Fédération des Aveugles de France
- Institut d'Éducation Sensorielle Les Primevères – IRSAM
- FabLab TactiLab de Villeurbanne
- MDPH de Rhône-Alpes
- Médiathèque du Rize, Villeurbanne
- Protection Maternelle et Infantile de Rhône Alpes
- Rééducateurs libéraux
- Services hospitaliers et médecins libéraux
- Services de sauvegarde de l'enfance
- Université Lyon II Lumière
- Structures hospitalières (HEH, HFME)
- Rééducateurs libéraux
- MDPH
- Éducation Nationale
- PMI
- Réseau R4P
- Réseau FISAF
- ANECAMSP
- OVE (SSEFS, SEES).
- Équipe Relais Handicap Rare AuRA,
- Réseau Rhônalpin TSA et Déficience sensorielle
- Comité Louis Braille

Un partenariat avec le **S3AS** est mis en place depuis septembre 2021 pour soutenir la scolarisation des élèves braille en grande section avec la mise à disposition de quelques heures d'une enseignante spécialisée (apprentissage du braille, bilan pédagogique pour certains enfants).

En tant qu'adhérent **ANECAMSP**, nous participons à l'ensemble des rencontres régionales. Cela facilite les liens et parfois la mise en œuvre de bilans pour des enfants présentant une suspicion de surdité ou de déficience visuelle. Dans le cadre de l'ANECAMSP, les professionnels du CAMSP SENSORIEL participent aux différentes rencontres « métier » (psychomotricité, orthophonie, éducatif, assistantes sociales).

Nous sommes membres actifs du **réseau « Soins et Accompagnement en Rhône-Alpes pour la Déficience Visuelle » (SARADV)**. Il a été créé en 2005 à l'initiative de l'association ANPEA et des PEP en Rhône-Alpes, avec la mobilisation des DDASS/DRASS (ARS aujourd'hui), de l'Éducation Nationale et du CREA Rhône-Alpes. Ce réseau, animé par le CTRDV, coordonne des services d'expertise régionaux (CAMSP, CTRDV) avec des services de proximité (ensemble des S3AS sur les huit départements de Rhône-Alpes), grâce à un groupe technique de régulation régionale, se réunissant tous les trimestres, des rencontres interprofessionnelles 2 fois par an, et un comité de pilotage.

Il permet aux professionnels de mener des réflexions sur la qualité et la pertinence de leurs interventions en confrontant leurs pratiques à celles des pairs des autres services

A l'occasion des 10 ans du réseau, un audit est lancé afin de renouveler le projet et la convention, en lien avec les besoins du territoire.

L'appartenance au réseau SARADV nous permet de bénéficier de l'appui technique du CTRDV pour les besoins en ergothérapie et en locomotion.

Du fait de l'audit, il n'y a pas eu de journées Interprofessionnelles en 2025.
Régulièrement, tout au long de l'année, les directions de chaque structure se retrouvent en « GTRR » afin d'organiser les journées interprofessionnelles, familles, partager des préoccupations communes... Quatre rencontres ont eu lieu en 2025.

Nous participons au **réseau Rhônalpin « Troubles du Spectre Autistique et Déficience sensorielle »** créé en 2014 avec un conventionnement formalisé entre CRARA, CAMSP, CTRDV, IES les Primevères avec pour objectifs d'améliorer le repérage, l'évaluation, le diagnostic différentiel et la mise en place d'un projet d'accompagnement adapté pour les personnes avec troubles du développement associés à une déficience sensorielle (dont les jeunes enfants).

Le médecin neuropédiatre du CAMSP SENSORIEL travaille en étroite collaboration avec les médecins audiophonologistes des **HCL** (pavillon U à Edouard Herriot et HFME). Une rencontre avec les médecins ophtalmologistes du pavillon C de l'hôpital Edouard Herriot permet également la mise en place d'un partenariat.

Dans le cadre de l'ouverture du PCPE 7-20 ans de l'OVE, nous avons participé à deux réunions partenariales dans le cadre de l'écriture du projet.

Nous organisons deux fois par ans des réunions d'échange avec les services SEES et SSEFS de l'OVE et également avec la Cité Scolaire René Pellet et l'IES les Primevères.

L'ORGANISATION DU SERVICE

LE PROJET DE SERVICE

Le projet 2024-2029 du CAMSP Sensoriels a été validé par le Conseil d'Administration des PEP69/ML en avril 2024. Il est une des trois déclinaisons techniques et pratiques du projet de DISPOSITIF SENSORIEL, avec le Réseau SENS et le S3AS.

Il s'articule autour des orientations du projet associatif des PEP 69/ML reprises dans le projet de DISPOSITIF SENSORIEL :

- Le développement du pouvoir d'agir et la participation des familles.
 - Une démarche inclusive par l'accompagnement de la mise en accessibilité universelle des dispositifs de droit commun.
 - Une ingénierie sociale basée sur le diagnostic local, la conduite d'actions ou de projets complexes, l'animation de partenariats et de réseaux d'acteurs, dans une perspective de développement territorial.
- Ce projet constitue notre feuille de route pour les 5 années à venir. Il a été élaboré avec la participation d'un groupe de pilotage composé des cadres de l'établissement et de professionnels de divers champs de compétence. Les usagers et leurs représentants légaux ont été consultés via un questionnaire. Un groupe de parents volontaires a également collaboré à l'élaboration du projet.

Le CREA a accompagné l'équipe dans la finalisation du projet et son articulation avec les différentes entités du projet de DISPOSITIF SENSORIEL (Réseau SENS, S3AS).

La partie opérationnelle du projet est constituée de plusieurs « fiches actions » qui sont suivies par un comité de suivi dans le cadre de la démarche qualité.

Le comité de suivi a pour objectif de suivre l'ensemble des fiches actions du projet et de s'assurer de leur mise en œuvre.

Bilan au 31/12/2025 :

AXE STRATEGIQUE : PROMOUVOIR UNE ORGANISATION DE SERVICE BASEE SUR LE POUVOIR D'AGIR ET L'AUTODETERMINATION DES ENFANTS ET DE LEURS FAMILLES

Objectifs :

- Développer la pair-aidance des familles
- Développer un accompagnement de la famille élargie
- Développer une offre d'actions d'information, formation et soutien aux familles
- Co-construire les projets avec le jeune et sa famille
- Développer la guidance parentale

Indicateurs :

- L'équipe bénéficie d'une formation régulière et continue à la langue des signes : **réalisé**
- Un professionnel sourd a intégré l'équipe : **non réalisé**
- Il existe un groupe de parole pour les parents : **réalisé**
- Il existe une offre régulière pour toutes les fratries : **réalisé**
- La culture sourde est prise en compte (soit avec présence d'un professionnel sourd au CAMSP soit par des actions spécifiques) : **réalisé**

- Une commission pré-braille est mise en place : **non réalisé**
- Un questionnaire de satisfaction par an est proposé aux familles : **réalisé**

AXE STRATEGIQUE : DEVELOPPER UNE OFFRE DE SERVICES DANS UNE DEMARCHE INCLUSIVE : DU DEPISTAGE PRECOCE POUR LES DV ET DA A L'ACCES AUX DROITS COMMUNS

Objectifs :

- Développer l'expertise en matière de diagnostic et ses conséquences fonctionnelles
- Développer les complémentarités des CAMSP DA et DV dans le CAMSP déficience sensorielle (DS)
- Développer les fonctions ressources du CAMSP déficience sensorielle (DS)
- Favoriser les accompagnements précoces dans les lieux de socialisation

Indicateurs :

- Les orthoptistes sont formées au dépistage des troubles neurovisuels : **réalisé**
- L'ensemble de l'équipe a suivi la formation START : **non réalisé**
- Une psychomotricienne est formée au dépistage et à l'accompagnement des troubles vestibulaires : **non réalisé**
- Il existe un partenariat avec un kiné vestibulaire : **non réalisé**
- Les compétences sont identifiées pour chaque professionnel : **réalisé**
- Des professionnels sont formés à la surdicécité : **non réalisé**
- Des actions de sensibilisation au dépistage des signes d'alerte sont effectuées dans les PMI : **non réalisé**
- Le niveau des moyens de communication et d'apprentissage est évalué pour chaque enfant : **non réalisé**
- Le CAMSP dispose d'un temps d'enseignant spécialisé DV mis à disposition par l'Education Nationale : **non réalisé**

AXE STRATEGIQUE : DEVELOPPER UNE ORGANISATION SOUPLE AU SERVICE D'UNE FLUIDITE DES PARCOURS

Objectifs :

- Formaliser et unifier les outils de travail nécessaires à la conduite de l'accompagnement (dossier usager, transmissions ...)
- Poursuivre la consolidation d'une organisation souple permettant une fluidité dans les parcours du dispositif et prévenir les risques de ruptures
- Consolider le parcours de soins

Indicateurs :

- Les procédures sont communes : **réalisé**
- Il existe des documents types : **réalisé**
- Des coordinateurs de parcours sont mis en place au sein du CAMSP : **réalisé**
- Il n'y a pas de rupture de parcours pour les enfants qui quittent le CAMSP : **non réalisé**
- Il existe deux réunions annuelles CAMSP/Réseau SENS : **réalisé**
- L'annuaire des professionnels libéraux est à jour : **réalisé**
- Le CAMSP a organisé une rencontre des médecins prescripteurs et structures prescriptrices : **réalisé**
- Organisation de visio mensuelles (avec les ORL et ophtalmologues de l'hôpital pour faire le point sur les enfants suivis dans les 2 institutions) : **réalisé**

AXE STRATEGIQUE : DEVELOPPER UNE EXPERTISE PLURIDISCIPLINAIRE EN MATIERE DE DEFICIENCE SENSORIELLE

Objectifs :

- Développer des compétences en matière d'accompagnement TND, déficiences sensorielles
- Formation des RH + colloques, congrès...
- Optimisation de la gestion des RH

Indicateurs :

- Les moyens humains sont répartis en fonction des besoins et des compétences : **réalisé**
- Chaque professionnel bénéficie d'une séance régulière d'apprentissage de la LSF : **réalisé**

- Il existe au moins une formation commune par an : **non réalisé**
- La réunion hebdomadaire institutionnelle est commune à l'ensemble des professionnels : **réalisé**

AXE STRATEGIQUE : SE CONSTITUER COMME UN LIEU RESSOURCE ET D'EXPERTISE SUR LE TERRITOIRE

Objectifs :

- Consolider le développement de réseaux et partenariat sur le territoire
- Développer le partenariat en interne des PEP (CTR DV, DITEP, SESSAD)
- Devenir un lieu ressource en matière de déficiences sensorielles
- Promouvoir le droit commun

Indicateurs :

- Il existe des conventions avec le secteur hospitalier et les partenaires : **non réalisé**
- Les professionnels participent régulièrement aux réunions du réseau régional TSA/DS et SARADV : **en cours**
- Les orthoptistes qui travaillent dans le périmètre d'agrément du CAMSP sont régulièrement formés : **réalisé**
- Des conventions avec les structures de la métropole aidante sont signées (répit, loisirs, CMPP...) : **non réalisé**

LES OUTILS DE LA LOI 2002-2

La loi du 2 janvier 2002 a renouvelé l'action sociale et précisé la fonction des schémas régionaux d'organisation sociale et médico-sociale (SROSMS). Elle a mis en place 7 outils dans le cadre de la première orientation en établissement :

LE LIVRET D'ACCUEIL :

Il est remis aux parents au moment de l'admission et régulièrement mis à jour.
Nous avons élaboré une version FALC en 2024.

LA CHARTE DES DROITS ET LIBERTES :

Ce document est remis aux parents lors de l'admission. Il existe également en version FALC.

LE CONTRAT DE SEJOUR :

Un Document Individuel de Prise en Charge (DIPC) est co-signé par les parents et la direction de l'Etablissement lors de l'admission.

UN CONCILIATEUR OU MEDIATEUR :

Les coordonnées de la personne qualifiée sont mentionnées dans le livret d'accueil transmis aux familles.

LE REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE L'ETABLISSEMENT :

Il a été validé par le bureau du Conseil d'Administration de l'association en janvier 2022. Il est remis aux parents lors de l'admission.
Il n'existe plus qu'un seul et unique règlement de fonctionnement pour l'ensemble du dispositif sensoriel.

LE PROJET D'ETABLISSEMENT OU DE SERVICE :

Il vient d'être réécrit et validé par le bureau associatif en avril 2024 pour la période 2024-2029.

LE CONSEIL DE LA VIE SOCIALE :

Le CAMSP SENSORIEL n'a pas de conseil de la vie sociale. La temporalité de l'établissement qui intervient précocement, en phase de diagnostic, semble empêcher les parents dans leur engagement. Des tentatives régulières pour les mobiliser, n'ont pas abouti faute de candidatures.

Afin d'inscrire les parents dans la vie du CAMSP, nous les sollicitons régulièrement par des questionnaires, une boîte à idées dans la salle d'attente et proposons des matinées thématiques qui correspondent à leurs suggestions.

L'ORGANISATION INTERNE

REUNIONS INTERNES

Nous avons différents types de réunions tout au long de l'année et de la semaine.

- **Réunions régulières :**

Réunions hebdomadaires en équipe pluridisciplinaire les mardis et jeudis après-midi, en présence du médecin. Préparation des projets des enfants, une synthèse par enfant et par an.

Réunions hebdomadaires de direction pour les CAMSP et pour le dispositif Sensoriel.

- **Réunions ponctuelles :**

- Groupes de travail pluridisciplinaire où chaque professionnel peut s'investir (démarche qualité, QVT, projet de dispositif / de service, préparation des temps familles, DUERP).
- Séminaires cadres (2 par an)

Typologie et nombre de réunions régulières 2025	
Comités de pilotage (Qualité-QVCT-suivi projet-CoPil associatifs, codir)	62
Entretiens professionnels	24
PIA	111
Réunion enfants (Synthèses, ESS, autres)	468
Réunions de fonctionnement + Direction	268
Réunions évaluation externe	23
Partenaires	89

LA DEMARCHE QUALITE

AU NIVEAU ASSOCIATIF :

Les PEP 69/ML poursuivent le déploiement d'une démarche qualité adaptée aux spécificités de chaque établissement et service, fondée sur la bientraitance, l'éthique et l'amélioration continue. Un référent qualité doit être désigné dans chaque établissement et service, suite à l'évaluation HAS, afin d'assurer la mise en œuvre opérationnelle de la feuille de route associative.

En 2024, les travaux ont principalement porté sur l'actualisation des outils issus de la loi 2002-2 et la création d'un outil d'identification des risques de maltraitance et de violences.

L'année 2025 a été marquée par la réalisation des six premières évaluations selon le référentiel national de la Haute Autorité de Santé (2022). Cette étape a permis une appropriation renforcée du référentiel par les professionnels et l'identification d'axes d'amélioration partagés : déclaration et analyse des événements

indésirables, expression et participation des personnes accompagnées, traitement des plaintes et réclamations, et renforcement de la réflexion éthique.

L'outil AGEVAL poursuit son déploiement en appui au pilotage de la qualité et de la gestion des risques (autoévaluations, centralisation des preuves, suivi des plans d'actions). En 2026, il intégrera la réalisation des DUERP, le suivi des plans d'actions post-évaluation et la déclaration dématérialisée des événements indésirables.

Par ailleurs, la démarche RGPD est renforcée par la nomination d'un référent RGPD au niveau de l'association et l'appui ressource de Covateam pour l'expertise d'un DPO.

Date Prévisionnelle Evaluation Externe HAS :	2025		
Tableau actualisé le :	01/05/2025		
OUTIL DE LA LOI 2002.2	Période de validité / Statut		ORGANISATION DE LA DEMARCHE QUALITE
Projet d'établissement/service (Dont mention décret 2024)	2024	2029	Déploiement AGEVAL
Livret d'accueil de la personne accompagnée	Réalisé.e		Structuration de la base documentaire
Modalité de participation & expression des PA (dont CVS)	Questionnaire de satisfaction		
Liste des personnes qualifiées renseignée dans le livret d'accueil + règlement de fonctionnement	Réalisé.e		PLANNING DES AUTO-EVALUATIONS
Le règlement de fonctionnement	2022	2027	Critères impératifs
Trame contrat de séjour / DIPC	Réalisé.e		/
Charte des droits et des libertés de la personne accueillies	Réalisée		Droits de la personne accompagnée
			Expression et participation de la personne accompagnée
THEMATIQUES 2024 / 2025	STATUT		DATE
Gestion des événements indésirables	Réalisée		2026
Gestion des plaintes et réclamations	Réalisée		
Plan de gestion de crise et continuité d'activité	Réalisée		

Sécurisation du circuit du médicament -Application procédure PEP 69/ML	Réalisée	MISE A JOUR ANNUELLE DUERP	Programmée
Plan de prévention maltraitances et violences	Réalisée		

AU NIVEAU DE L'ETABLISSEMENT :

• EVALUATION EXTERNE

En 2025, Le CAMSP SENSORIEL a mené à bien l'évaluation HAS, dans une dynamique collective. La préparation de l'évaluation a nécessité une forte mobilisation de l'ensemble de l'établissement afin de valoriser les pratiques (auto-évaluation, groupes de travail, revue documentaire).

L'évaluation sur site, avec des évaluateurs indépendants, s'est tenue sur 2 journées. L'évaluation comprend des entretiens avec les équipes, les personnes accompagnées et leurs familles, ainsi que l'équipe de direction.

Cette démarche a fortement mobilisé les professionnels dans un temps contraint pouvant impacter la continuité des accompagnements proposés.

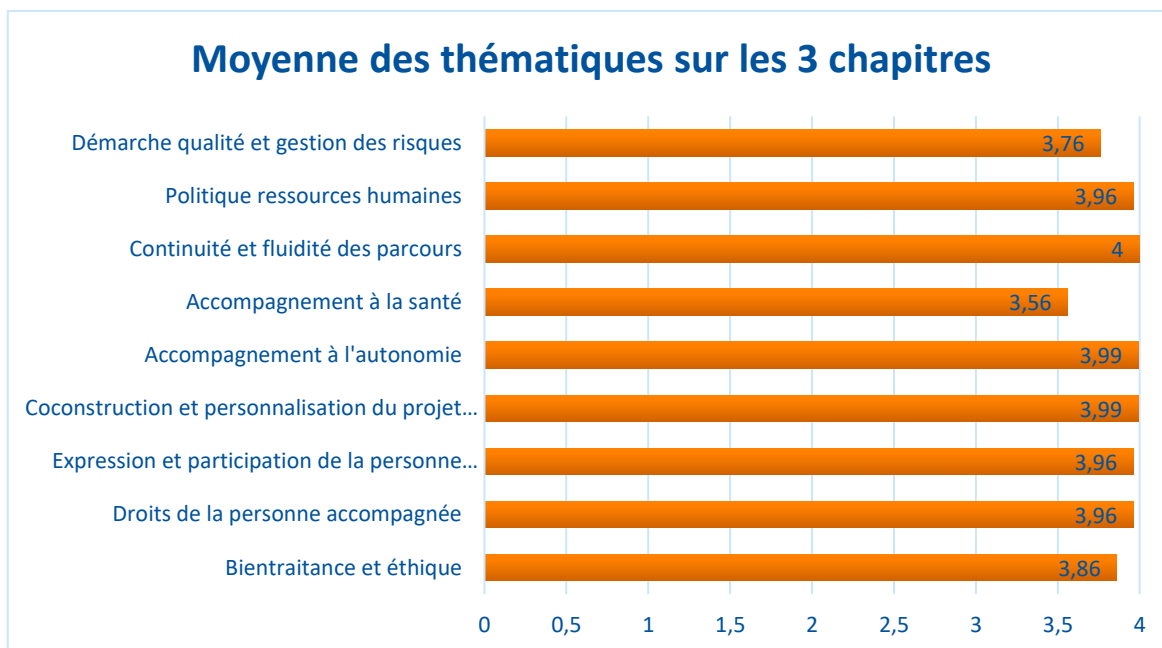
Pour autant, l'évaluation a constitué un levier de valorisation des expertises professionnelles, en mettant en lumière les pratiques.

Elle a également permis d'identifier un axe d'amélioration nourrissant désormais un plan d'amélioration continue, structurant la démarche qualité pour 5 années à venir :

Objectif	Référence des critères	Action opérationnelle	Acteurs / Périmètre	Date prévisionnelle	Livrable	Statut
Communiquer à l'interne et à l'externe les états et actions relatives aux plaintes et réclamations	Critère 3.12.2	Faire un bilan des plaintes et réclamations dans le rapport annuel d'activité du CAMSP	Equipe de direction / Groupe analyse des EI et P&R	Février 2026	Rapport d'activité	Réalisé
		Faire un bilan en équipe des plaintes et réclamations (et des évènements indésirables)	Equipe de direction / Groupe analyse des EI et P&R	Février 2026	CR Réunion	Réalisé

Le niveau global de qualité obtenu sur le qualiscore est A (qualité avancée)





16 critères impératifs sur 17 ont été validés.

• **QUESTIONNAIRE ANNUEL DE SATISFACTION :**

Un questionnaire de satisfaction a été envoyé à l'ensemble des familles en juin (en annexe à la fin du document).

44 familles ont répondu (soit 29 % du nombre de réponses attendues)

Le bilan est globalement très satisfaisant.

Les principales attentes des familles concernent les difficultés de stationnement.

LES EVENEMENTS INDESIRABLES

Un évènement indésirable, c'est l'évènement / l'incident qui mérite d'être connu et analysé pour éviter qu'il ne se reproduise. C'est un outil de gestion des risques au service de l'amélioration continue du service.

Typologie Evènements Indésirables (EI) 2025	Nombre	dont EIG
EI liés à l'accompagnement des personnes		0
EI liés à des violences		0
EI liés à la sécurité / Blessures		0
EI liés à la logistique / Fournisseurs		0
EI liés à l'organisation de l'ESSMS / communication		0
EI liés à la sécurité des locaux et au matériel	7	0

Sur la base de la procédure PEP 69/ML de gestion des évènements indésirables, les sujets sont suivis et traités en équipes.

Il s'agit essentiellement de problème de fuites d'eau venant soit du plafond soit des radiateurs à cause de la vétusté des locaux (5 EI).

On note 1 EI lié au faible débit internet et un EI lié à une suspicion de point de deal à l'extérieur des locaux.

LES PLAINTES ET RECLAMATIONS

Typologie des Plaintes & Réclamations 2025	Nombre	dont EIG
04/2025 = WC enfants HS = Problème de chasse d'eau réparé lors de l'intervention d'un plombier	1	
04/2025 = Changement d'une table défectueuse et remplacement de néons en salle parents	1	

SUIVI DES FICHES ACTION CPOM

N° 1.1 PREVENIR LA CHRONICISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT :

Action : Réaliser des bilans approfondis à partir des nomenclatures SERAFIN-PH pour toute personne ayant effectué une durée de séjour de 2 ans et promouvoir la mise en adéquation des prestations aux besoins définis dans le projet personnalisé

- Diffuser et permettre l'appropriation des nomenclatures SERAFIN-PH à l'ensemble des professionnels concernés
- Recueillir systématiquement les attentes des personnes concernées
- Programmer annuellement les bilans sur chaque structure sous la responsabilité du directeur
- Veiller à l'adéquation des prestations en lien avec le PP intégrés dans le SI

Bilan :

Les nomenclatures SERAFIN-PH sont utilisées dans la cotation des prestations effectuées au CAMSP et intégrées au logiciel de comptage de l'activité.

Les attentes des personnes sont recueillies systématiquement lors de l'admission et lors de la co-construction ou de l'évaluation du projet individualisé de l'enfant.

Les PIA ne sont pas encore rédigés directement via le SI.

N° 1.2 FAVORISER LA MISE EN ŒUVRE DE LA PAIR-AIDANCE POUR PERMETTRE A LA PERSONNE D'ETRE PAIR-AIDANTE DANS L'EXERCICE DE LA CITOYENNETE :

Action : Reconnaître la personne accompagnée dans une intervention ou un rôle de pair aideance qui participe de l'exercice de la citoyenneté

- Engager la réflexion de la pair-aidance au sein des CVS

Bilan :

La pair aideance est mise en pratique dans les nombreux groupes parents-enfants ou lors des groupes spécifiques entre parents

N° 1.6 : INTEGRER DES OFFRES REPIT ET RELAIS :

Action : Proposer des actions de répit et relais pour les jeunes et les familles

- Déposer un projet auprès de l'ARS
- Développer des partenariats (en particulier avec les acteurs de droit commun) pour mettre en place des propositions de répit/relais
- Développer l'offre de baluchonnage
- Définir une enveloppe financière destinée aux familles sans solution ou avec solution partielle pour leur permettre de choisir leur solution de répit.

Bilan :

Deux soirées répit ont été organisées en 2024 par le Dispositif sensoriel avec présentation des structures existantes sur le territoire. 4 familles du CAMSP ont participé en mars 2024 et 5 familles en avril 2024.

En 2025 la réunion programmée n'a pas pu avoir lieu faute de familles participantes. Nous avons décidé de mutualiser l'organisation de cet évènement avec le SSEFS et le Réseau SENS pour 2026.

N° 1.9 : DEVELOPPER L'ACCESSIBILITE, AGIR SUR L'ENVIRONNEMENT PAR DES INTERVENTIONS RESSOURCES DE NOS STRUCTURES

Action : Proposer une fonction ressources pour toutes nos structures

- Former les professionnels sur le concept de fonction ressource
- Développer une réflexion sur les connaissances et compétences spécifiques (en lien avec nomenclatures SERAFIN)
- Créer un cercle de décision thématique dédié
- Essaimer les compétences acquises et les rendre accessibles
- Développer ou renforcer les compétences des professionnels en ingénierie de formation

Bilan :

La direction du CAMSP fait partie du cercle de décision « fonction ressource »

Le CAMSP propose des actions de sensibilisation aux professionnels de crèches et de maternelle soit par des temps de formation soit par des actions plus ponctuelles sur les lieux de socialisation ou de scolarisation. Des professionnels du CAMSP interviennent auprès des partenaires pour des actions de sensibilisation à la déficience sensorielle (CRA-PMI- OCELIA -autres CAMPS)

N° 1.10 : DEVELOPPER LE TRANSFERT DE COMPETENCES DE NOS STRUCTURES AUPRES DES PUBLICS EXTERNES

Action : Développer le transfert de compétences de nos structures auprès des publics externes

Bilan :

Le CAMSP organise annuellement des actions de sensibilisation pour les professionnels des crèches ou les enseignants qui accompagnent les enfants du CAMSP (2 en 2025).

Le CAMSP propose des formations au catalogue ADPEP formation

- 1 module Accompagner le parcours inclusif d'un jeune enfant DV
 - 1 module Situation favorables et pré requis au déplacement du jeune enfant DV
 - 1 module Accompagnement des jeunes DV en cabinet orthoptique libéral
- Nombre de modules de formation proposé par an = 5

N° 1.11 : RENFORCER LE FONCTIONNEMENT DU DISPOSITIF SENSORIEL

Action 1 : Proposer un espace collectif à destination des jeunes et des familles présentant l'ensemble des ressources documentaires dans un lieu d'accompagnement et de pair aidance

- Rassembler l'ensemble de la documentation à destination des familles, des personnes accompagnées et des professionnels sur un seul site
- Développer une communication dédiée et accessible à destination des familles et des personnes concernées par une ou des déficience(s) sensorielle(s)
- Finalisation de la rédaction du projet de dispositif S3AS, CAMSP Réseau SENS avec fiches actions intégrant les autres structures DS de l'association

Bilan :

Un projet conjoint CAMSP-S3AS-CTRDV concernant un espace culturel partagé est en cours de rédaction. Les communications vers les familles n'ont pas encore débuté.

Le projet de dispositif sensoriel a été finalisé en avril 2024 et validé par le conseil d'administration. Sa fiche action N° 11 mentionne bien l'ouverture du dispositif sensoriel à d'autres structures de l'association (CTRDV en particulier)

N° 1.12 : INTEGRER L'EVALUATION PRECOCE AUPRES DES 0-6 ANS

Action : Création d'une équipe mobile DV en EAJE

Bilan : Cette action n'a pas été engagée. En effet, elle avait été proposée suite à la forte baisse de la population DV sur le CAMSP ces dernières années et ce, dans une démarche de prévention et de sensibilisation à la prise en charge précoce de la DV. Depuis 2024, et grâce à un travail de collaboration avec les médecins hospitaliers, le nombre d'admission d'enfant DV au CAMSP a considérablement augmenté. Cette action n'est donc plus nécessaire.

N° 1.13 : ADAPTER L'OFFRE AUX BESOINS DE LA POPULATION DES JEUNES ENFANTS DA POUR LES ACCOMPAGNEMENTS PRECOCES

Action : Augmenter la capacité d'accompagnement par le réseau Sens

Bilan : Une nouvelle convention signée en 2024 avec l'ARS porte la file active de 51 à 70 enfants.
File active du réseau sens en 2025 = 98

N° 2.1 : RENFORCER LA SECURITE DES USAGERS PAR LA PREVENTION ET LA GESTION DES RISQUES INDIVIDUELS ET COLLECTIFS TOUT EN AMELIORANT LES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

Action : Elaborer un plan d'actions pour renforcer la sécurité des usagers par la prévention et l'accompagnement des comportements-problèmes conforme à la RBPP

Bilan :

La procédure concernant le signalement des événements indésirables et des plaintes et réclamations a été revue.

N° 2.3 : RENFORCER LA SECURITE DES USAGERS PAR LA PREVENTION ET LA GESTION DES RISQUES INDIVIDUELS ET COLLECTIFS

Action 1 : Conduire une évaluation du circuit du médicament et mettre en place un plan d'action d'amélioration formalisé permettant sa sécurisation

Action 2 : Elaborer une démarche de signalement interne, recueil et analyse des dysfonctionnements/EI

Bilan : L'évaluation et le plan d'action ont été réalisés
La procédure de signalement des EI et EIG a été élaborée.
7 événements indésirables ont été signalés et traités en 2025.
Aucun EIG en 2025

N° 2.5 : RENFORCER LA DEMARCHE QUALITE INTERNE

Action : Création du poste de référent qualité

- Pilotage de la démarche d'évaluation et amélioration continue de la qualité / pilotage des évaluations externes
- Renforcer les actions de prévention de la maltraitance

Bilan :

Le poste de référent qualité a été créé. La démarche d'évaluation interne et externe s'est effectuée avec le soutien du référent qualité.

Les professionnels sont sensibilisés au traitement des situations de maltraitance.

N° 2.6 : RENFORCER LE FONCTIONNEMENT DES INSTANCES DE PARTICIPATION (CVS, GROUPES DE PAROLE, ETC...)

Action : Renforcer au moins une modalité de participation par structure

Bilan :

Les parents sont sollicités pour participer à la vie de l'établissement par des questionnaires de satisfaction annuels et des sondages
 Une enquête de satisfaction a été proposée aux parents en 2025 (résultats en annexe de ce rapport d'activité)

N° 3.1 : DEVELOPPER UNE POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES ADAPTEE

Action 1 : Définir les orientations stratégiques en matière de "ressources humaines" dans le projet d'établissement

Actions 2 : Développer une démarche qualité de vie au travail et de prévention des risques psycho-sociaux.
 Démarche transversale associative : mise en œuvre de l'action 5.4 du projet associatif (démarche RSO)

Bilan :

La direction du Dispositif sensoriel fait partie du cercle de décision QVCT associatif.
 Le Dispositif sensoriel dispose d'un copil QVCT qui se réunit 3 fois par an.
 Le tableau de bord ANAP est renseigné chaque année avec un taux de remplissage à 100%
 La GPEC est mise en œuvre via deux rencontres annuelles avec l'adjointe RH

N° 3.2 : AMELIORER L'EFFICIENCE DES ESMS

Action : Respecter les taux contractualisés d'occupation

Bilan :

Le taux de file active du CAMSP sensoriel en 2025 est de 1,41.
 L'activité est de 4774 actes pour un prévisionnel de 3600.

MAINTENANCE / TRAVAUX / AMENAGEMENTS

En 2025, le CAMSP a fait l'objet d'une dotation en CNR pour des travaux.

L'enveloppe a permis les actions suivantes :

- Réagencement de l'espace à l'entrée avec cloisonnement bureau pour en créer deux plus petits.
- Installation d'un vidéophone pour contrôle des entrées.
- Réaménagement et réfection de la salle d'attente : sols murs, plaques plafond.
- Réfection des 4 blocs sanitaires : sols, murs, plafond, éclairage.
- Réfection du sol de deux salles éducatives
- Aménagement d'un espace de rangement dans une salle éducative
- Mise en conformité électrique avec pose de pavés LED sur l'ensemble de l'établissement
- Pause de variateurs lumineux sur la partie DV pour les enfants photophobes
- Réfection de la climatisation
- Réfection des stores
- Travaux fibre et téléphonie

ORGANISME	NATURE DU CONTRÔLE	DATE DU CONTRÔLE	PRECONISATIONS OUI/NON
DESAUTEL	Vérification des extincteurs+ BAES	23/01/25	Remplacement télécommande BAES lors de la visite annuelle 2026 (devis du 15/04/25)
DESAUTEL	Vérification annuelle alarme incendie	27/01/25	NON

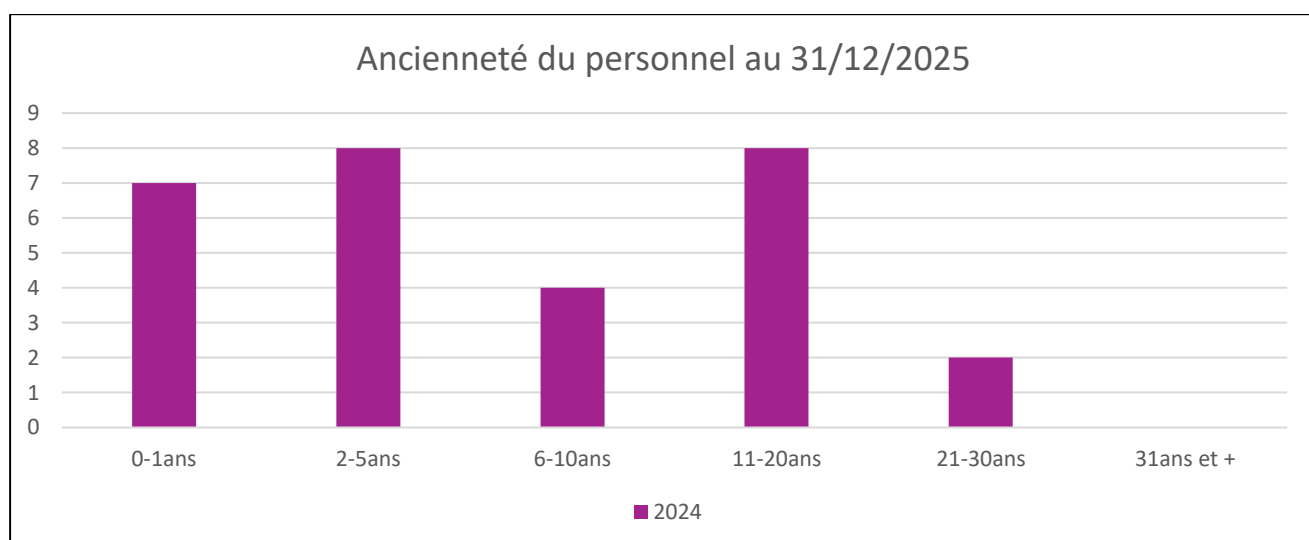
EXERCICE EVACUATION	Exercice d'évacuation incendie	03/03/2022	Faite le 10/02/2026
CROIX ROUGE	Formation recyclage SST	18/06/2024	A faire en 2026
VERITAS	Vérification des installations électriques porte piétonne + rideau métallique (2 visites / an)	10/03/25 17/10/25	NON
VERITAS (DA) DEKKRA (DV)	Vérification annuelle /quadriennale des installations électriques + Q18	17/10/25 04/11/25	NON
ARES	Maintenance porte piétonne automatique	19/02/25 15/09/25	Moteur changé mais carte informatique incompatible = Résiliation du contrat de maintenance le 11/12/25
ARES	Maintenance rideau métallique	19/02/25 15/09/25	NON
IMZA (DA) GEOCAPT (DV)	Maintenance VMC + climatisation	22/12/25 20/05/25 + Changement de l'isolement des tubes	NON NON

RESSOURCES HUMAINES

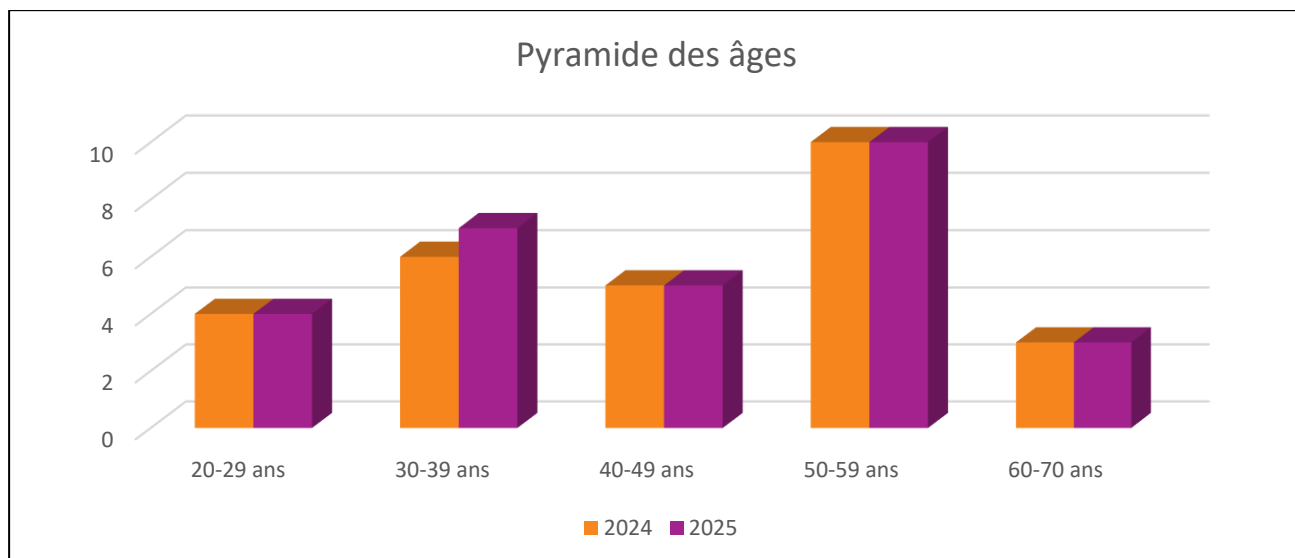
ORGANIGRAMME

Types de professionnels	ETP budgétisé	Effectif au 31/12/2025	
		ETP	Nombre de personnes
Directeur de supervision	0,04	0,04	1
Adjoint de supervision	0,06		
Directeur de dispositif	0,4	0,4	1
Adjoint de direction	1,1	1,1	2
Agent administratif	2	2	2
Fonctions support siège	0,343	0,343	4
Agent de service	0,74	0,74	1
Assistant de service social	0,91	0,91	2
Educateur spécialisé et EJE	3,5	3,5	4
Médecin neuropédiatre	0,65	0,65	1
Médecin ORL	0,10		
Médecin pédopsychiatre	0,05		
Psychomotricien	2,60	2,60	4
Orthoptiste	1,95	1,95	3
Orthophoniste	3,80	3,80	6
Psychologue	1,40	1,40	2
Total	19,643	19,433	33

ANCIENNETÉ DU PERSONNEL



PYRAMIDE DES AGES



MOBILITES, RECRUTEMENTS

Le CAMSP SENSORIEL garde globalement une équipe très stable.

Départs :

Educatrice de jeunes enfants à 1 ETP

Arrivées :

Educatrice de jeunes enfants à 1 ETP

Educatrice spécialisée à 0,50 ETP (création de poste)

AJUSTEMENTS DE POSTES

Le poste de médiateur en communication ne pouvant être pourvu depuis plusieurs années, nous avons recruté une éducatrice spécialisée avec un très bon niveau en langue des signes à mi-temps.

Cela a permis de soulager l'équipe éducative qui doit faire face à une augmentation des admissions d'enfants en âge scolaire (sur la partie DV)

ACTIONS DE FORMATION 2025

DATES	FORMATIONS	PROFESSIONNELS	Durée
CIFA			
20 et 21/01 31/03	ACFOS <i>Le raisonnement logique chez l'enfant sourd avec ou sans handicap associé</i>	Educatrice	17h00
20 et 21/03	ACFOS <i>Dépistage ultra précoce des nourrissons sourds à risque TND (niveau 1)</i>	Psychologue Orthophoniste	2x14h00

01 et 02/09	ADPEP Formations <i>Repérage, diagnostic et accompagnement des TSA chez les jeunes DV</i>	13 personnes	8x14h00
12 et 13/09	UNOV <i>Troubles graphiques de l'enfant : projet de rééducation orthoptique et pluridisciplinarité</i>	Orthoptiste	14h00
16 et 17/10	ACFOS <i>Dépistage ultra précoce des nourrissons sourds à risque TND (niveau 2)</i>	Psychologue Orthophoniste	2x14h00
Plusieurs sessions du 13/10 au 12/12	PEDAGOJ <i>Les troubles neurovisuels chez l'enfant Niveaux 1 et 2</i>	Orthoptiste	21h50
Avril à septembre	GAPAS <i>Autodétermination</i>	5 personnes	5x14h
BUDGET ETABLISSEMENT			
24/01	URIOPSS <i>Réaliser vos coupes SERAFIN</i>	Adjointe de direction	7h00
29/03	RAMSES <i>Grandir avec une surdité</i>	Psychologue Psychomotriciennes	2x 7h00
03/04	Ecole Rockefeller <i>Vulnérabilité de l'enfant : Enfants et adolescents vulnérables : protéger, soutenir et accompagner.</i>	Assistante sociale	7h00
FORMATIONS GRATUITES			
13/01	Journée interpsy : <i>(journée de travail des psychologues travaillant en surdité en région Rhône Alpes Auvergne).</i>	Psychologue	7h
11/02	<i>formation logiciel compta/ factures</i>	Directrice	1h30
27 et 28/03	ADPEP : Formation technique d'animation basée sur l'intelligence collective	Directrice Directrices adjointes	3x14h
03/04	Journée inter pros Orthophonistes	6 personnes	6x7h00
16/04	Journée inter pros Educatrices	3 personnes	3x3h30

27/06	Journée inter pros Psychomotriciennes	4 personnes	4x3h30
01/07	Journée inter pros Assistantes sociales	2 personnes	2x3h30
2025	Formation Médiatteam	3 personnes	2x2h 1x1h
07 et 08/10	ADPEP formation : Initiation à la DV approche théorique	Educatrice	14h
09/10	Webinaire via trajectoire <i>Formation à destination des aidants et accompagnants</i>	Assistantes sociales	2x1h30
27/11	Formation ARFRIPS	Psychologue	3h
13/12	Webinaire Surdit� et vestibule	Orthophonistes	2x2h
22/12	Webinaire "Enfance en danger"	6 personnes	6x2h
COLLOQUES ET SEMINAIRES			
04 et 05/04	Colloque m�diations th�rapeutiques : <i>Nouvelles perspectives</i>	Psychologue	14h
18, 19 et 20/06	Congr�s de la Soci�t� Fran�aise de P�diatrie	M�decin Neurop�diatre	21h
10 et 11/10	Colloque psycho-p�rinatalit�	Psychologue	14h
13 et 14/11	Colloque ACFOS <i>LA SURDITE EN 2025. Recherches, Accompagnements, Nouvelles technologies... Quelles avanc�es pratiques pour le quotidien ?</i>	Psychologue Orthophoniste	2x14h
28 et 29/11	Congr�s ARIBA <i>Basse vision et qualit� de vie</i>	Orthoptiste	14h
FORMATIONS OU INTERVENTIONS DISPENSEES PAR DES PROFESSIONNELS DU CAMSP SENSORIEL			
15/04	Ocellia �tudiants EJE <i>sensibilisation � la d�ficience sensorielle</i>	Orthophoniste, orthoptiste	3h
11 et 12/04	ADPEP formation <i>Formations des orthoptistes lib�rales</i>	Orthoptiste	14h00
16 et 17/05	ADPEP formation <i>Formations des orthoptistes lib�rales</i>	Orthoptiste	14h00
21/05	ADPEP Formation <i>Situation favorable et pr�requis aux</i>	Psychomotricienne Educatrice	7h

	<i>déplacements du très jeune enfant DV</i>		
05/09	ADPEP formation <i>Formations des orthoptistes libérales</i>	Orthoptiste	7h00
06/10	Groupe interinstitutionnel petite enfance et handicap (<i>groupe petite enfance et handicap de la Métropole de Lyon</i>) <i>Sensibilisation à la déficience sensorielle</i>	Orthophoniste, orthoptiste	2h30
18/11	Ocellia étudiants EJE <i>sensibilisation à la déficience sensorielle</i>	Orthophoniste, orthoptiste	3h
2025	Formation Médiatteam	Secrétaire de direction	7h (4 sessions = 3 pros Camsp + 2 pros S3AS)
CNR			
2025	AFCC : DU Accompagnement à la parentalité	Educatrice	205h
2025	VISUEL LSF	7 personnes	7x30h
2025	ENSEIS Coordination de parcours	Educatrice	49h00

PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2026

PROJET DE MOBILITE PROFESSIONNELLE INTERNATIONALE ERASMUS

En lien avec le S3AS, une mobilité sera organisée en Belgique en mars 2026. A l'origine de ce projet : suite à l'arrivée d'une orthopédagogue en 2022 au sein du S3AS il est apparu nécessaire de se rapprocher d'autres orthopédagogues exerçant dans des structures similaires en Belgique ou en France (ce métier se développant depuis peu sur notre territoire) pour s'enrichir de leurs pratiques.

PROJET ESPACE CULTUREL PARTAGE:

Dans une logique de développement de lieux de ressource et d'expertise au service du droit commun, le CPOM des PEP69ML et le projet du dispositif sensoriel, vont proposer, par un rapprochement des services experts, la création d'un espace culturel partagé.

Cet espace culturel est un lieu partagé, géré par le dispositif sensoriel (CAMSP-Réseau SENS-S3AS) et le CTRDV regroupant l'ensemble des ressources documentaires concernant la déficience sensorielle à destination des jeunes, des familles, des professionnels de l'association et des partenaires.

Il sera constitué de trois services distincts en plus des ressources du CTRDV:

- Le Centre d'Accueil Médico Social Précoce (CAMSP), qui accompagne les enfants de 0 à 6 ans présentant une déficience sensorielle avec ou sans déficience associée, et leurs parents.
- Le Réseau Suivi Enfants Surdité (PCPE Réseau SENS) qui coordonne les projets des enfants sourds de 0 à 6 ans suivis en libéral.
- Le Service d'Aide à l'Acquisition de l'Autonomie et la Scolarisation (S3AS) qui accompagne enfants et jeunes déficients visuels de 6 à 20 ans.

Ses finalités seront :

- Rendre lisible un fond de ressources 0-25 ans par la mutualisation des ressources des différentes entités.
- Contribuer à une continuité dans les parcours pour toutes les personnes concernées de 0 à 25 ans.
- Rendre ce fond plus exploitable par la mise à disposition dans un lieu unique.
- Faciliter le transfert de compétences et connaissances sur la déficience sensorielle par la rencontre des acteurs dans un lieu unique.

- Sensibiliser et former le droit commun à la déficience sensorielle grâce à cet espace ressource clairement identifiable.
- Inscire fortement les actions autour de la déficience sensorielle sur le territoire villeurbannais.
- Faciliter les réponses aux besoins du droit commun.
- Créer un espace de rencontre convivial.
- Renforcer l'accès aux ressources pour les personnes concernées.
- Faciliter l'accès à la culture dans un espace familial pour accompagner plus tard vers les espaces de droits communs.

Perspectives à plus long terme:

- Elargir les actions et la mise à disposition des ressources au secteur adulte.

Le projet devrait être finalisé en 2026 avec une demande de financement sur des fonds privés (Fondation CERES).

PROJET EVAL DV

Le projet EVAL-DV est un projet de conception et de validation psychométrique d'une échelle de développement psychologique pour enfants déficients visuels de 0 à 6 ans.

Ce projet est porté par le réseau régional TSA - déficiences sensorielle (dont le CAMSP est membre actif) et parle laboratoire DIPHE (université Lyon II)

Le CAMSP poursuit son engagement dans ce projet. Les étudiants en psychologie accueillis au CAMSP y sont également engagés.

Les pré test « cognition » ont été effectués en avril et mai 2025 auprès de 5 enfants du CAMSP.

La phase de test et étalonnage va débuter en 2026.

JOURNAL DEVELOPPEMENTAL :

Ce projet vise la traduction de l'outil anglais « Journal de développement pour les bébés et les jeunes enfants ayant une déficience visuelle » (DJVI).

La vision précoce et le développement général sont vulnérables chez les enfants ayant une déficience visuelle au cours des premières années. Une intervention précoce est essentielle pour assurer des progrès visuels et développementaux optimaux.

Le Journal de développement pour les bébés et les jeunes enfants ayant une déficience visuelle (DJVI) est un programme d'intervention de la petite enfance pour les bébés et les jeunes enfants atteints de déficience visuelle grave. Il a été développé par des cliniciens et des chercheurs cliniques du programme Developmental Vision du Great Ormond Street Hospital pour enfants NHS Foundation Trust et de l'Institut Great Ormond Street de l'UCL pour la santé infantile (auteurs principaux Dr Alison Salt et Dr Naomi Dale).

En 2005, il a été commandé par le gouvernement central anglais pour être diffusé en tant que cadre national d'intervention précoce pour les enfants malvoyants et leurs familles.

Le DJVI est un cadre systématique qui suit les progrès du développement et de la vision de la naissance à l'âge de trois ans (ou l'âge de développement équivalent). Il vise à:

- Aider les parents et les praticiens à suivre et à comprendre les réalisations, le progrès et le développement de l'enfant;
- Soutenir l'établissement d'objectifs et de conseils pour promouvoir la vision et le développement général;
- Soutenir le travail interdisciplinaire et interinstitutionnel;
- Soutenir le partage d'informations entre les parents et les praticiens qu'ils rencontrent;
- Identifier les zones de difficulté au début où plus d'aide serait utile.

Le DJVI est conçu pour être utilisé, en partenariat avec les parents, par des cliniciens qualifiés et des professionnels spécialisés dans les services de soutien aux bébés et aux jeunes enfants ayant une déficience visuelle et à leurs parents.

L'utilisation n'est possible que sous licence

Le demandeur de licence a besoin d'une adresse électronique institutionnelle. La licence donne accès au titulaire de licence désigné à la version numérique du DJVI et à son utilisation

Le journal n'existe pas actuellement en version française. Nous n'avons pas d'outils nationaux pour évaluer, suivre le développement d'un enfant déficient visuel.

Cet outil vise une démarche de prévention et de soutien auprès des parents et donc un appui et une appropriation par les parents.

Nous travaillons avec 2 psychologues du CAMSP et d'un autre établissement accompagnant des enfants Déficiants visuels, à la traduction de cet outil et à la validation par les services anglais pour la diffusion plus large.

Nous avons validé récemment ce travail avec l'autrice du Journal, Naomi Dale.

MISE EN PLACE DU GROUPE PARENTS SOURDS :

Nous avons relevé, en échangeant avec différents parents sourds d'enfants sourds, des questionnements concernant le projet de soins de leur enfant (rééducation, appareillage, scolarisation), mais aussi sur la parentalité.

Ces parents sourds locuteurs de la LSF ne s'y retrouvent pas toujours dans les groupes déjà organisés par le CAMSP/le Réseau SENS car les échanges se déroulent majoritairement dans une langue qui n'est pas la leur, et les préoccupations des parents entendants ne sont pas les mêmes (place du handicap, enjeu de la langue orale...).

Suite à plusieurs temps de réflexion, nous avons fait la proposition d'un temps d'échanges et de rencontre dédié aux les familles sourdes signantes, co-animé par un binôme psychologue-éducateur spécialisé, conjoint aux deux dispositifs CAMSP-Réseau SENS.

Nous allons proposer deux dates en 2026, pour un groupe d'une durée de deux heures, avec la présence d'un interprète.

LISTE DES REDACTEURS

Emmanuelle CORNILLON, directrice de dispositif

Elsa DUMOT, adjointe de direction

Florence RAVAT, adjointe de direction

Virginie LAINE, secrétaire de direction

ANNEXES

ENQUETE DE SATISFACTION CAMSP SENSORIEL

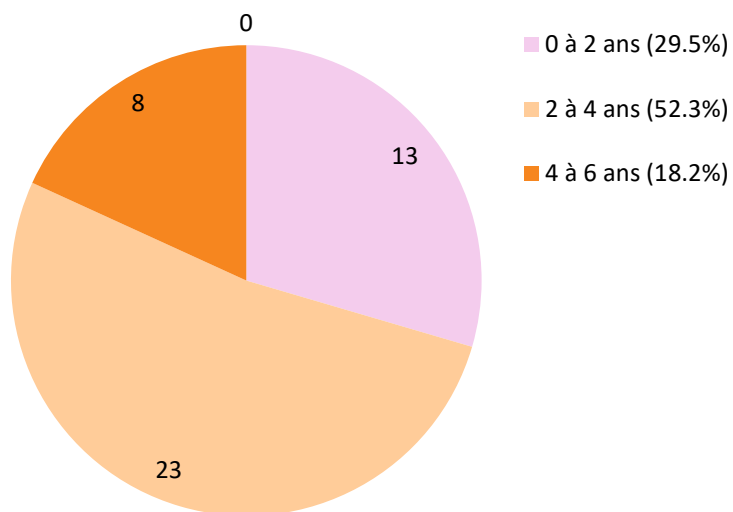
44 réponses (29.33% du nombre des réponses attendues)

Vous visualisez les réponses
qui concernent la période du 11/06/2025 au 08/07/2025

Profil

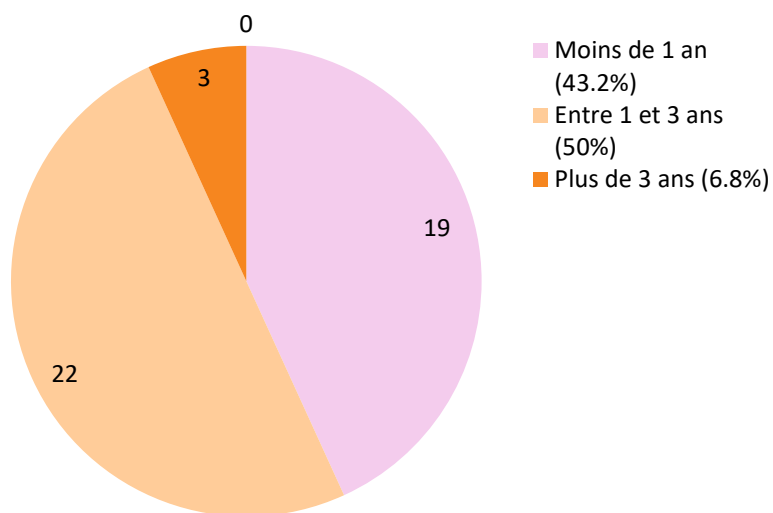
1. Quel est l'âge de votre enfant ?

44 réponses (100% des répondants)



2. Votre enfant est inscrit au CAMSP depuis :

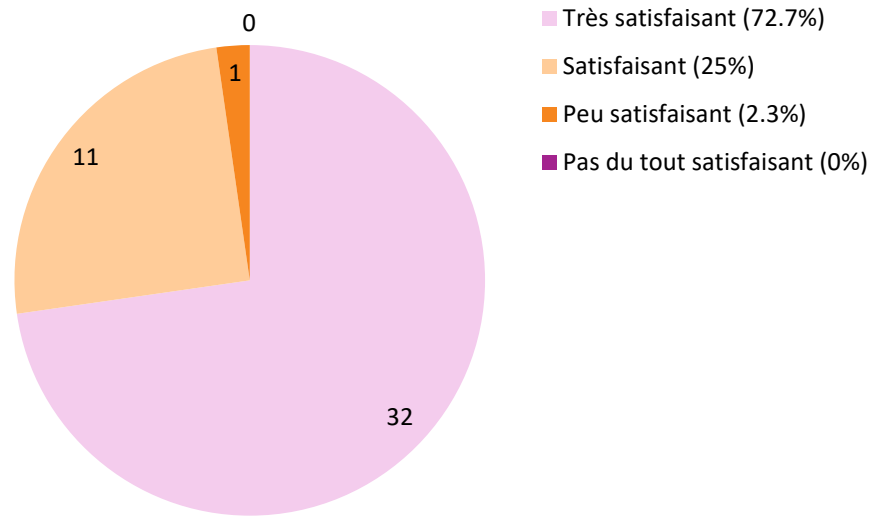
44 réponses (100% des répondants)



Accueil

3. Que pensez-vous de l'accueil téléphonique ?

44 réponses (100% des répondants)

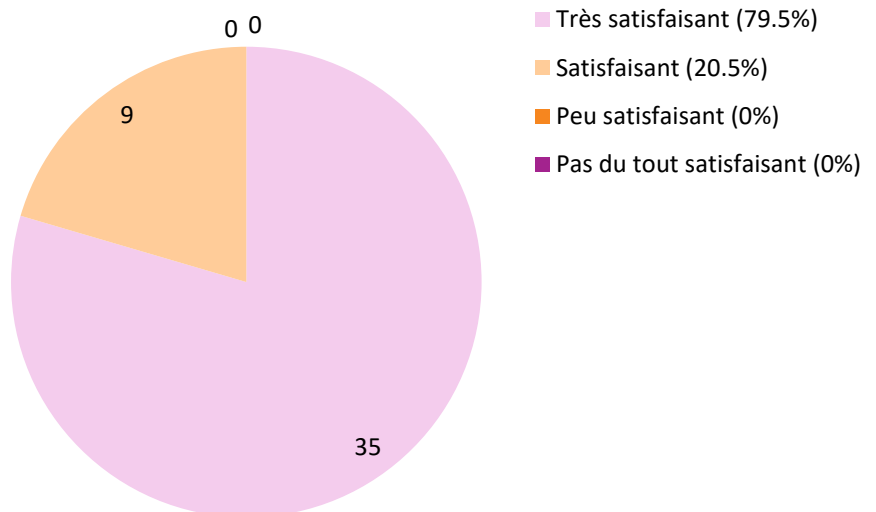


Historique des commentaires "Commentez votre réponse" :

- Personne très à l'écoute
- Facilement joignable, relai et transmet bien les informations.
- Accueil chaleureux, attention assuré, professionnalisme, climat Convivial
- Pas concerné
- Toujours à l'écoute et toujours mes donne un réponse a mon question
- les appels n'aboutissent pas toujours
- Souriante et courtoise

4. Que pensez-vous de l'accueil physique qui vous a été réservé à vous et votre enfant ?

44 réponses (100% des répondants)



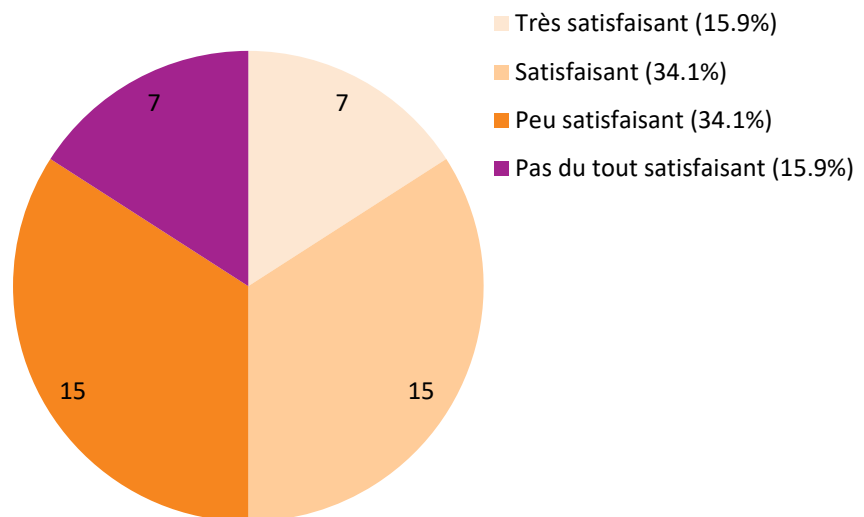
Historique des commentaires "Commentez votre réponse" :

- Toujours des sourires et de la bienveillance.

- Personnel agréable et à l'écoute
- Secrétaire, équipe et professionnels du CAMSP très accueillants et accessibles.
- Parfait personnel gentil et dévoué

5. Que pensez-vous de l'accessibilité extérieur à l'établissement (parking, entrée etc.) ?

44 réponses (100% des répondants)

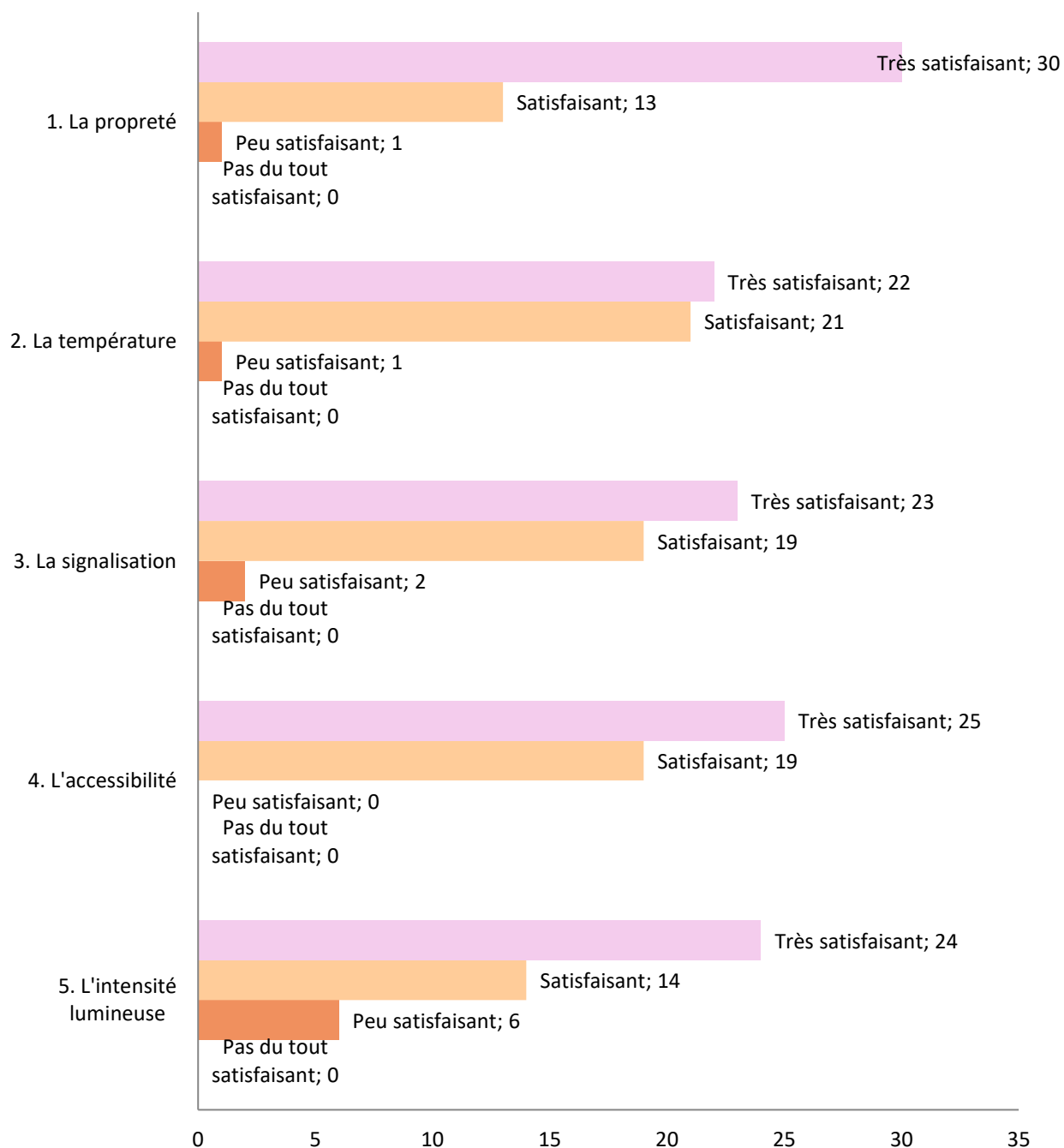


Historique des commentaires "Commentez votre réponse" :

- c'est sécur car la porte ne donne pas dans la rue, cependant je viens en taxi et je change parfois de taxi entre l'aller et le retour. Il est difficile de se garer et c'est un peu "loin" pour transporter ma fille le siège auto.
- Il n'y a pas assez de places de parking.
- Difficilement de trouver une place de stationnement
- Il manquerait un parking.
- absence de places de parking très pénalisant car on doit tourner parfois une demi-heure pour trouver une place et nous sommes souvent en retard à cause de ça
- Difficulté à se garer si nous ne venons pas en taxi.
- Difficile de se garer en voiture...
- Très compliqué de trouver une place et les places sont payantes.
- Espace d'accueil bien pensé, ludique pour faire patienter les enfants. Porte sécurisée. Difficile cependant pour stationner lors des venues en voiture.
- accessibilité difficile, camsp non visible sur la rue et pas de place de parking disponible, tout payant
- Beaucoup de difficultés de trouver une place de parking
- Pas assez de places de parking.
- Trop compliquée pour se garer
- L'accès aux locaux est satisfaisant mais il y a peu de places de parking pour se garer lorsque l'on vient en voiture.
- Pas de stationnement, même la dépose par le taxi est délicate
- Peu de place de stationnement autour.
- Difficile de ce garer c'est tout de même problématique
- Difficulté de trouver une place de parking

6. Concernant les locaux, que pensez-vous de :

44 réponses (100% des répondants)

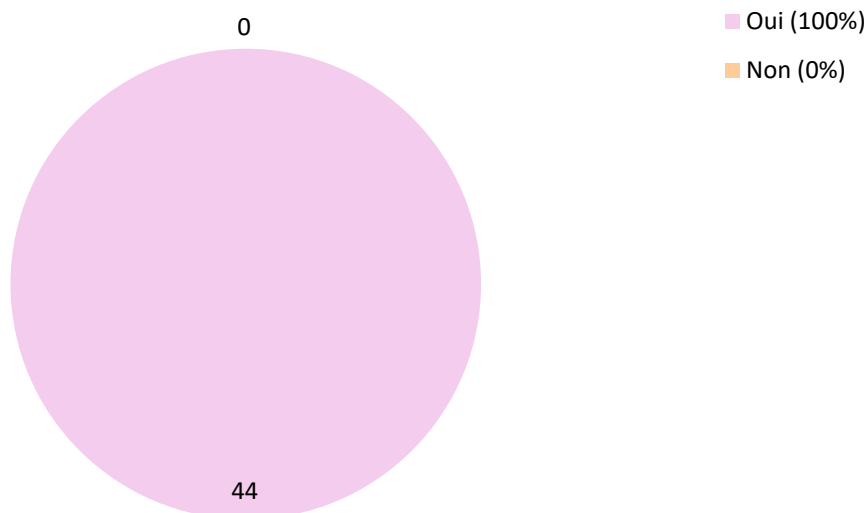


Numéro	Titre	Très satisfaisant	Satisfaisant	Peu satisfaisant	Pas du tout satisfaisant
1	La propreté	30 (68.2%)	13 (29.5%)	1 (2.3%)	0 (0%)
2	La température	22 (50%)	21 (47.7%)	1 (2.3%)	0 (0%)
3	La signalisation	23 (52.3%)	19 (43.2%)	2 (4.5%)	0 (0%)

4	L'accessibilité	25 (56.8%)	19 (43.2%)	0 (0%)	0 (0%)
5	L'intensité lumineuse	24 (54.5%)	14 (31.8%)	6 (13.6%)	0 (0%)
	Répartition des réponses	124 (56.4% des réponses)	86 (39.1% des réponses)	10 (4.5% des réponses)	0 (0% des réponses)

7. Avez-vous reçu des informations claires et précises sur le fonctionnement du CAMSP lors de l'admission ?

44 réponses (100% des répondants)

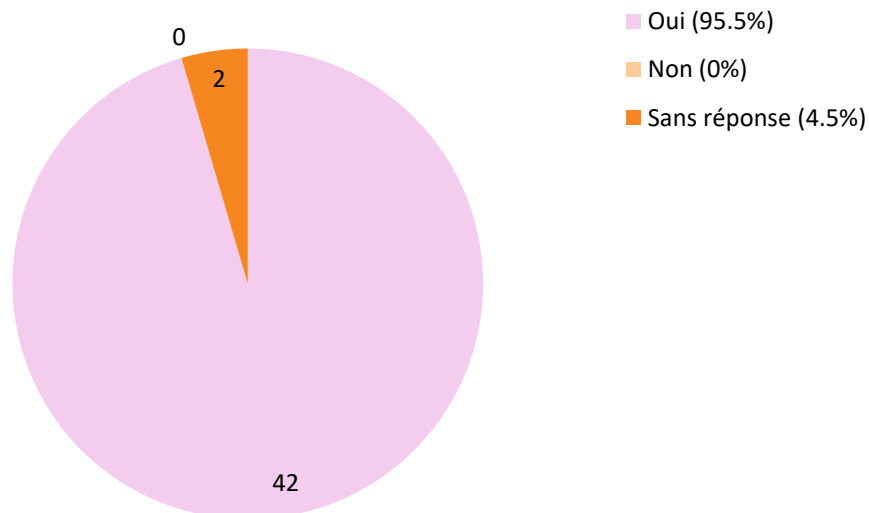


Historique des commentaires "Commentez votre réponse" :

- Des échanges avec les professionnels des différentes disciplines a été très enrichissants

8. Vos droits ainsi que ceux de votre enfant vous ont-ils été énoncés ?

42 réponses (95.45% des répondants)



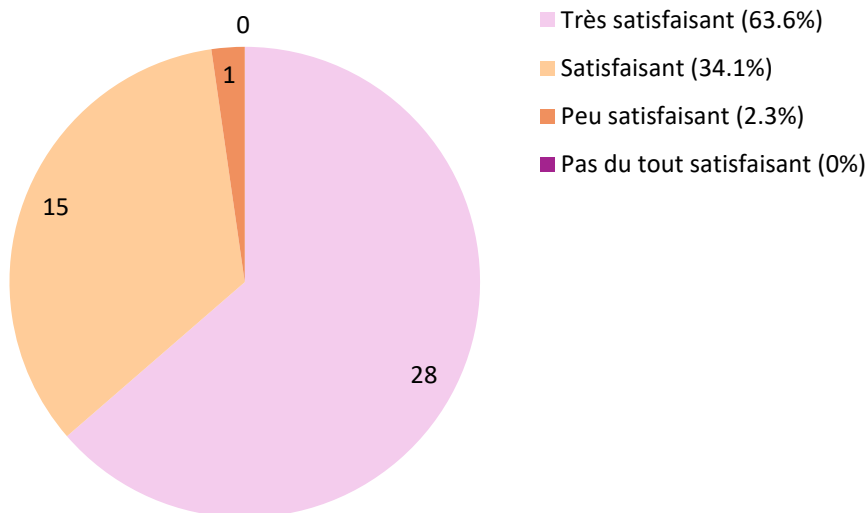
Historique des commentaires "Commentez votre réponse" :

- Réception d un document physique énumérant les droits

Parcours de diagnostic

9. Que pensez-vous des délais pour obtenir un premier rendez-vous ?

44 réponses (100% des répondants)



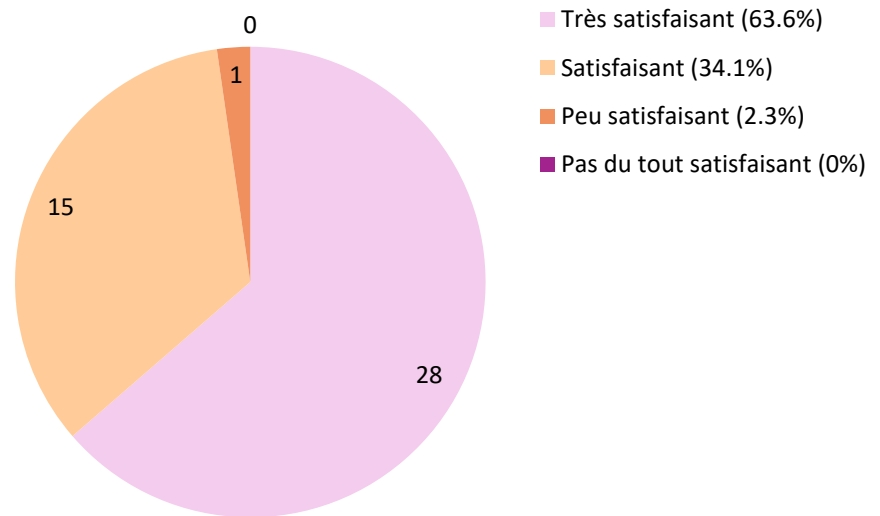
Historique des commentaires "Commentez votre réponse" :

- si les RDV pouvaient être regroupé pour faire l'inscription ce serait beaucoup plus simple que de venir plusieurs fois (distance et disponibilité avec le travail)
- Assez rapide
- Satisfaisant au regard du contexte post covid lorsque mon enfant a été accueilli.
- un peu long pour obtenir les 1er rdv mais ensuite tout s'est bien mis en place

- Traitement rapide après la recommandation de l'ORL

10. Que pensez-vous du délai entre l'admission et le début effectif des accompagnements ?

44 réponses (100% des répondants)



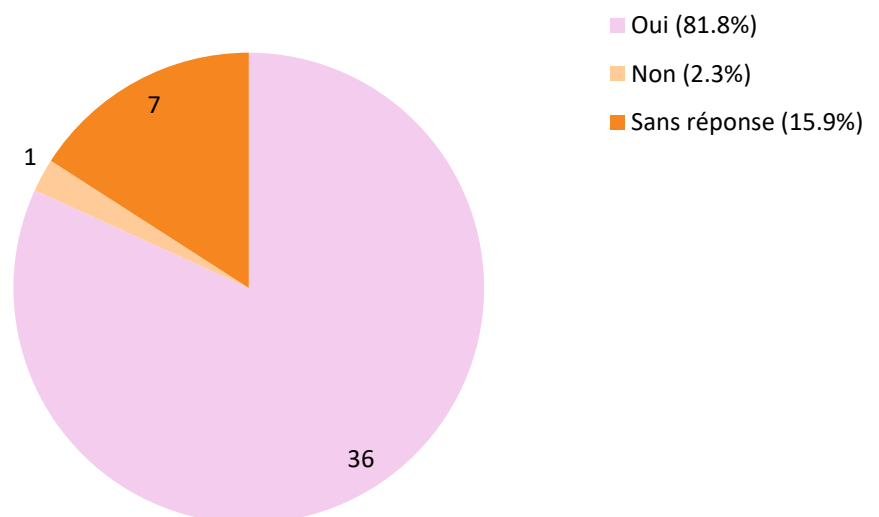
Historique des commentaires "Commentez votre réponse" :

- bcp de rendez vous à l'admission
- Rapide Environ une semaine et demi

Parcours de soins et d'accompagnement

11. Avez-vous participé à la construction du projet de votre enfant (PIA)?

37 réponses (84.09% des répondants)

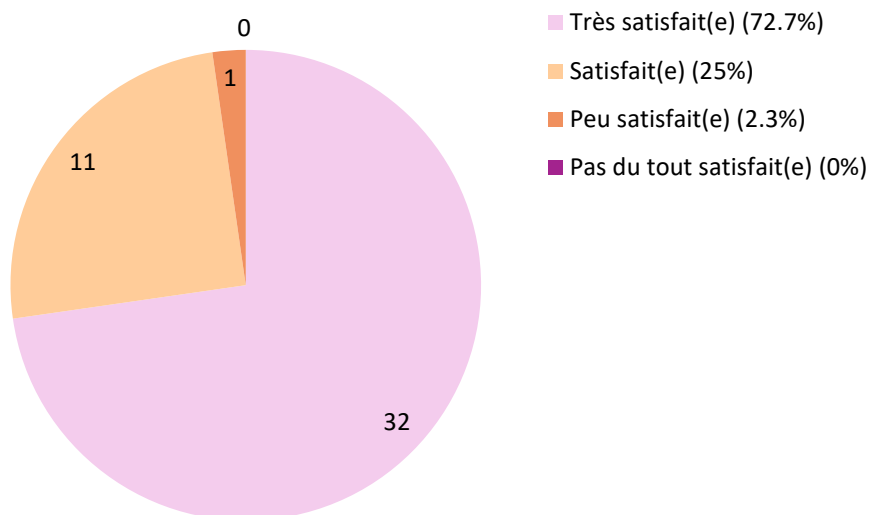


Historique des commentaires "Commentez votre réponse" :

- Très bon suivi
- Précisez la nature du projet Je suis confuse

12. Êtes-vous satisfait(e) quant à la prise en compte de votre parole et vos besoins/attentes ?

44 réponses (100% des répondants)

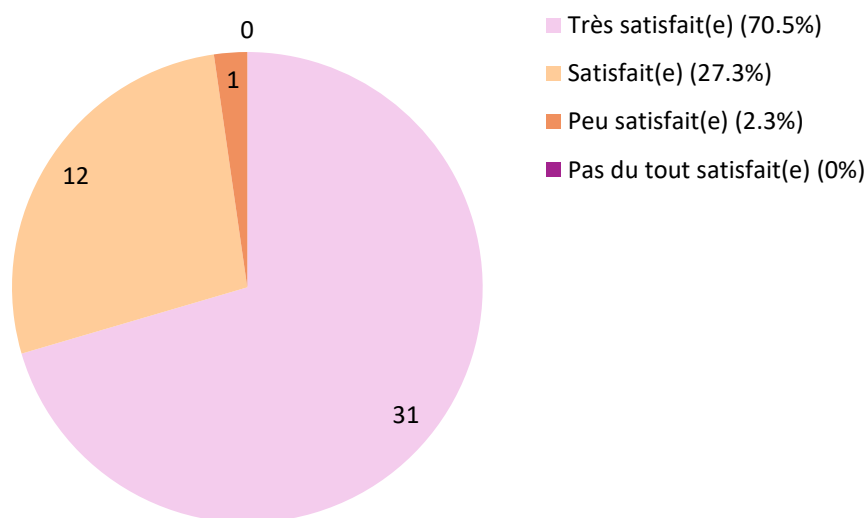


Historique des commentaires "Commentez votre réponse" :

- À l'écoute du besoin de l'enfant
- Pour le moment les séances d'orthophonie et de psychologie suivent leur cours je souhaiterais que la psycho-motricité et autres établissent également un programme. Surtout prendre des mesures pour faire travailler la cognition

13. Êtes-vous satisfait(e) des informations que vous recevez concernant le suivi votre enfant ?

44 réponses (100% des répondants)

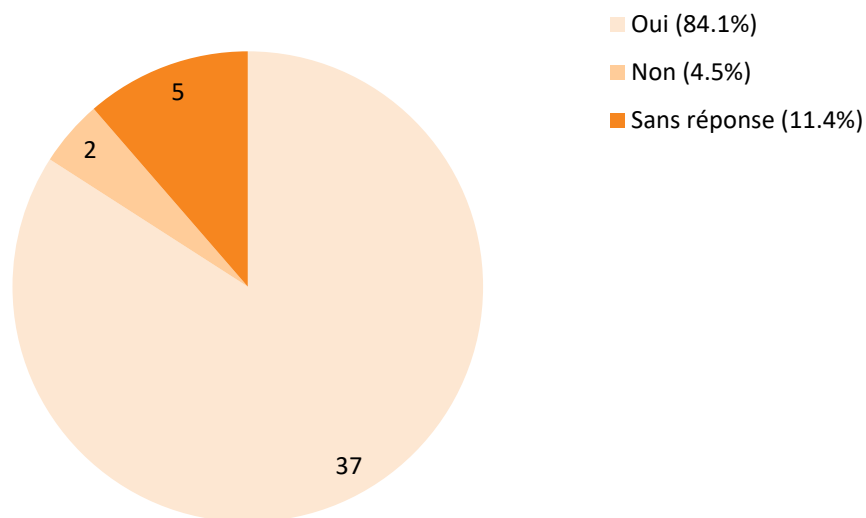


Historique des commentaires "Commentez votre réponse" :

- Je reçois des informations au fil des jours sur son évolution et ses capacités

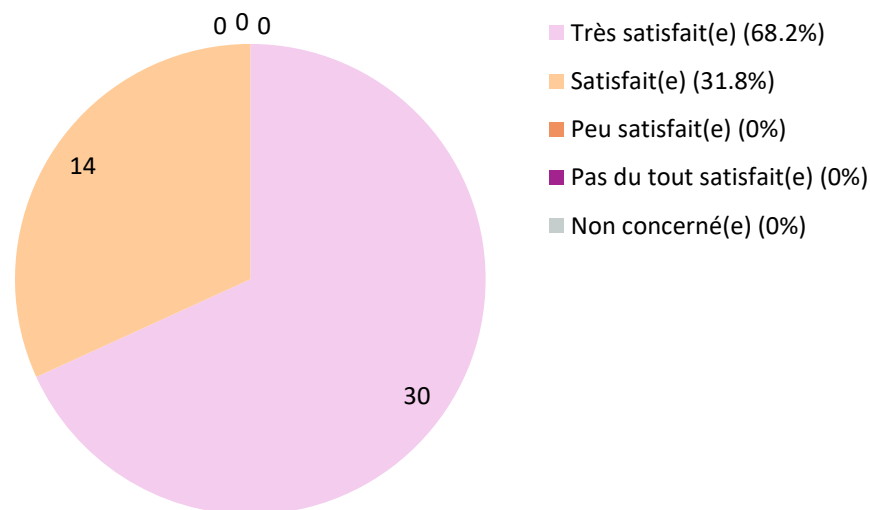
14. Recevez vous les comptes rendu des professionnels concernant votre enfant ?

39 réponses (88.64% des répondants)



15. Êtes-vous satisfait(e) de l'accompagnement apporté à votre enfant ?

44 réponses (100% des répondants)

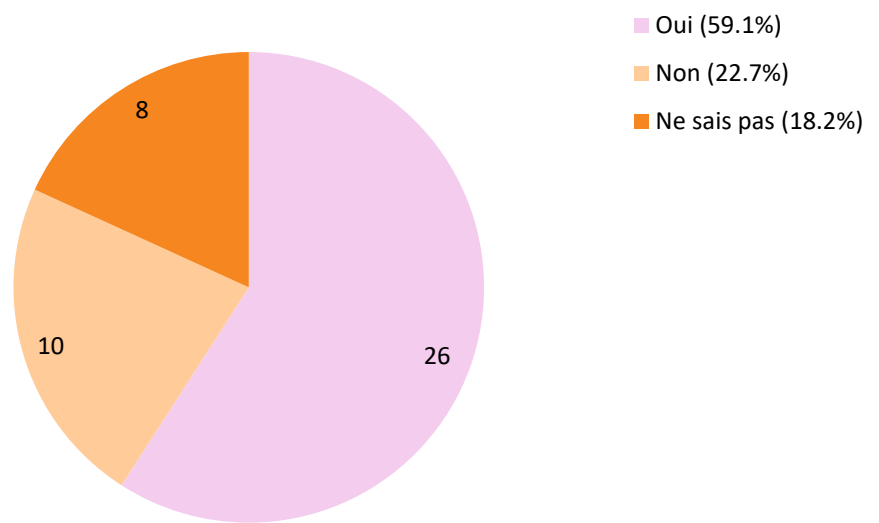


Historique des commentaires "Commentez votre réponse" :

- Extrêmement satisfait du suivi individuel. Pas tellement du groupe Papillon, surchargé, rare, sans suivi.
- J'aimerais plus de prise en charge
- Attention et dévouement

16. L'accompagnement fait-il l'objet d'une collaboration avec d'autres structures (scolaires, libéraux...)?

44 réponses (100% des répondants)

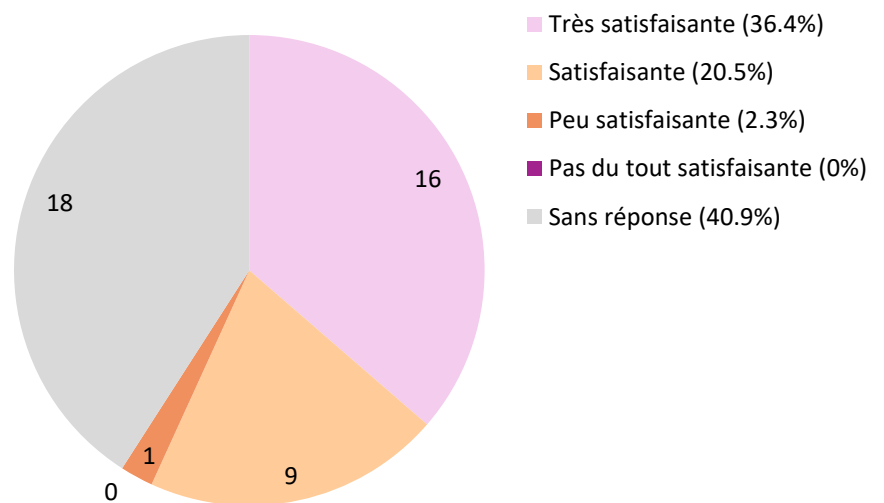


Historique des commentaires "Commentez votre réponse" :

- Crèche
- Entrée à l'école bien accompagnée par l'équipe du camp.
- Pas encore concerné. Mais Échanges avec les structures hospitalières et avec le demdecin traitant, qui reçoivent bien les comptes rendus.
- Mais j'aimerais bien
- Pas encore scolarisé
- Crèche
- On bascule avec le SSEFS à partir du mois de septembre 2025 et l'échange d'informations concernant mon fils entre le SSEFS et le CAMSP pour son entrée en maternelle a été rapide et efficace. Merci.

17. Si oui, que pensez-vous de cette collaboration ?

26 réponses (59.09% des répondants)



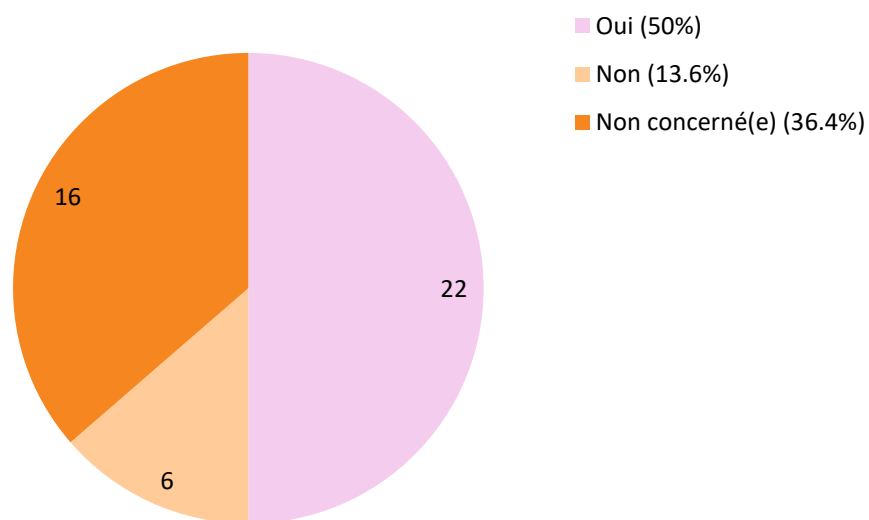
Historique des commentaires "Commentez votre réponse" :

- 1 seul déplacement en 2 ans
- On sent que notre enfant est bien accueilli et accompagné

Orientation et réorientation

18. Avez-vous été préparé(e) à la sortie du CAMSP ?

44 réponses (100% des répondants)



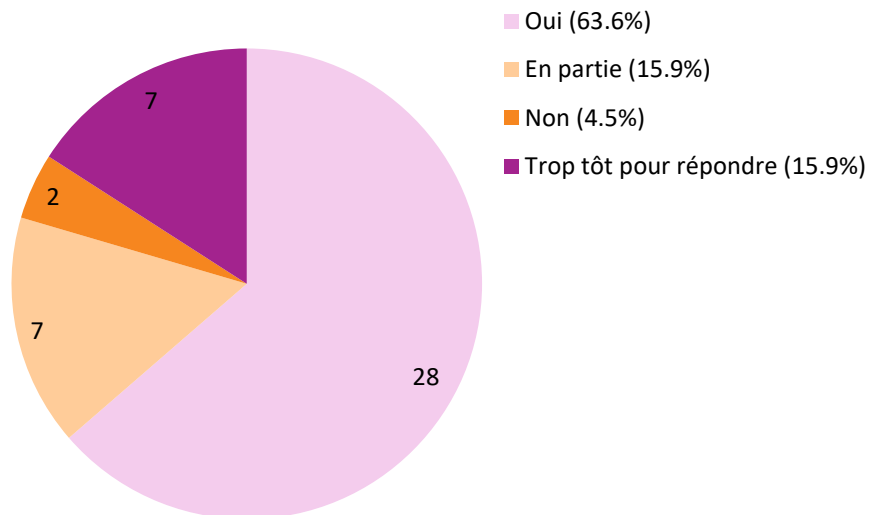
Historique des commentaires "Commentez votre réponse" :

- pas de visibilité sur la sortie possible du CAMPS et modalités de suite
- Je pense que ce sera fait au moment opportun

Appréciation générale

19. Avez-vous le sentiment que la situation de votre enfant s'est améliorée depuis son accompagnement ?

44 réponses (100% des répondants)

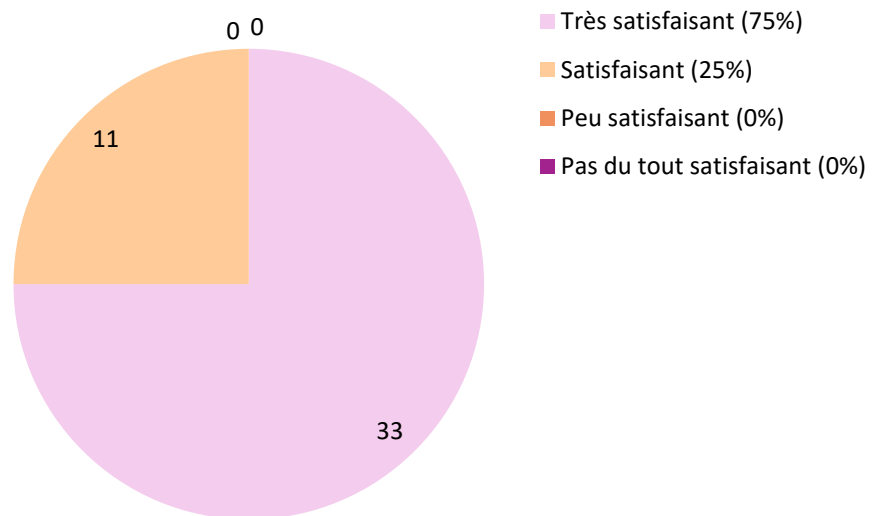


Historique des commentaires "Commentez votre réponse" :

- Je garde la foi que ça ira

20. De façon générale, quel est votre avis sur le CAMSP ?

44 réponses (100% des répondants)



Historique des commentaires "Commentez votre réponse" :

- Merci au travail des pros
- MERCI à la structure d'existait et à toute l'équipe !
- Professionnel dévoué et acharné pour l'obtention des meilleurs résultats
- Merci infiniment pour tout